

**REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS  
DES CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE  
CONTRE LES AGRESSIONS  
À CARACTÈRE SEXUEL**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**2002-2003**

Mai 2003

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Objectif 1 : Que le fonctionnement du Regroupement et des CALACS reflète leurs valeurs démocratiques et féministes et leurs orientations politiques</b>	<b>6</b>
1.1 Adapter la vie associative aux nouvelles réalités	6
1.2 Fournir un soutien adéquat aux centres, anciens et nouveaux, en période de croissance	6
1.2.1 Soutien aux centres existants face à la consolidation-croissance	7
1.2.2 Soutien aux centres membres et aux centres en implantation	7
1.2.3 Clarification de nos mécanismes de soutien aux centres en difficulté et du mandat du Regroupement lorsqu'il y a des plaintes concernant les CALACS et leurs travailleuses	7
1.2.4 Amélioration de certains outils de travail	8
1.3 Développer des mécanismes de fonctionnement d'équipe adaptés aux nouveaux enjeux	10
1.4 Poursuivre et diversifier la consolidation financière du Regroupement	10
1.4.1 Autofinancement : l'art geste du cœur	10
1.4.2 Publipostage	10
1.4.3 Cotisation	10
1.4.4 Chercher d'autres sources de financement	10
<b>Objectif 2 : Intensifier la mobilisation des personnes et des groupes dans la lutte contre les agressions sexuelles et susciter des changements sociaux</b>	<b>12</b>
2.1 Améliorer le traitement judiciaire des agressions à caractère sexuel, particulièrement le travail des policier-E-s, des procureur-E-s et du système correctionnel	12
2.2 Améliorer le traitement judiciaire des agressions à caractère sexuel, particulièrement les mécanismes d'indemnisation	16
2.3 Poursuivre la formation et l'ancrage des questions justice dans les centres	21
2.4 Poursuivre la réflexion sur les enjeux légaux et sociaux autour de la prostitution (décriminalisation, légalisation, trafic sexuel)	25
2.5 Évaluer l'impact, sur la lutte contre les agressions à caractère sexuel, de la mise en œuvre du Plan d'action issu des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle	27
2.6 Marquer la Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes d'une façon unitaire entre CALACS	28

2.7 Participer minimalement à la campagne de vigilance issue de la Marche mondiale des femmes	30
2.8 Continuer la sensibilisation du public, assurer la visibilité et la promotion du RQCALACS et de la problématique, lorsque possible	30
<b>Objectif 3 : Poursuivre nos représentations et pressions pour que l'état québécois respecte l'autonomie du mouvement communautaire et lui assure un financement adéquat</b>	<b>31</b>
3.1 Dans le dossier SACA, outiller les centres pour prendre des décisions éclairées sur le transfert des CALACS, le transfert du RQCALAC et le maintien des acquis de financement	31
3.2 Arrimer les interventions SACA avec le travail réalisé par la TRPOCB sur les Orientations ministérielles MSSS découlant de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire	31
<b>Objectif 4 : Que les CALACS et leur Regroupement développent une plus grande ouverture, solidarité et représentativité des femmes vivant des discriminations particulières</b>	<b>33</b>
4.1 Assurer le soutien de projets visant ces objectifs	33
4.2 Construire un réseautage entre des personnes-ressources de chacune des 3 régions du Nord du Québec afin d'explorer avec elles des solutions applicables dans leur milieu pour lutter contre les agressions sexuelles	33
4.3 Projet femmes davantage discriminées	34
<b>Objectif 5 : Développer nos propres orientations en matière de lutte contre les agressions sexuelles, établir une priorisation</b>	<b>42</b>
5.1 Proposer une méthode et un calendrier de réalisation d'une démarche de réflexion-planification	42
<b>Objectif 6 : Maintenir nos collaborations avec les groupes québécois et canadiens impliqués dans la lutte contre la violence, et en faveur du respect des droits des femmes</b>	<b>43</b>
6.1 Partenariats ponctuels	43
6.2 Collaboration via la recherche	45
6.2.1 RÉSOVI	45
6.2.2 Recherche revictimisation- blessures secondaires	45
6.3.3 Réflexion sur la recherche	45

## INTRODUCTION

Le rapport d'activités est un document qui se veut un outil d'information sur le travail effectué au cours de l'année par les travailleuses de la permanence et les membres de la collective dans le cadre des comités de travail, des projets et des réunions régulières. Les priorités dégagées lors de la dernière assemblée générale s'articulent autour de 6 grands axes de travail soit :

- Que le fonctionnement du Regroupement et des CALACS reflète leurs valeurs démocratiques et féministes et leurs orientations politiques ;
- Intensifier la mobilisation des personnes et des groupes dans la lutte contre les agressions sexuelles et susciter des changements sociaux ;
- Poursuivre nos représentations et pressions pour que l'état québécois respecte l'autonomie du mouvement communautaire et lui assure un financement adéquat ;
- Que les CALACS et leur Regroupement développent une plus grande ouverture, solidarité et représentativité des femmes vivant des discriminations particulières ;
- Développer nos propres orientations en matière de lutte contre les agressions sexuelles et établir une priorisation (plan quinquennal) ;
- Maintenir nos collaborations avec les groupes québécois et canadiens impliqués dans la lutte contre la violence, et en faveur du respect des droits des femmes.

Le Regroupement des CALACS et ses travailleuses ont vécu une année de transformations et d'ajustements importants. En effet, l'augmentation du nombre de membres à la collective du Regroupement et l'ajout de travailleuses à la permanence travaillant à des projets tout aussi emballants qu'exigeants, a demandé une somme de travail supplémentaire autant à la permanence que dans les centres membres du Regroupement. En passant de la formation à l'information des centres en implantation jusqu'au soutien des CALACS qui de par leur consolidation vivaient des changements similaires à la permanence, les travailleuses du centres et du Regroupement ont dû mettre les bouchées doubles tout au cours de l'année.

Une partie des montants alloués aux CALACS dans le cadre de la Marche mondiale des femmes a été consacrée à la problématique des femmes doublement discriminées, aux femmes du Nord du Québec et à la restructuration / développement au sein du Regroupement. En ce sens plusieurs propositions ont été déposées à la collective du Regroupement que ce soit concernant la modification des structures du Regroupement afin de les adapter aux réalités actuelles.

Plusieurs comités ont également été actifs. Une des principales tâches du comité Pression a été d'intégrer les trois projets et de les « inscrire » dans l'ensemble des activités et dossiers du Regroupement, tout en suivant, dans chaque région, l'évolution des travaux de mise en place des Orientations gouvernementales en matière d'agressions à caractère sexuel. Il a également recueilli l'information nécessaire pour constituer un portrait de l'implantation des centres désignés sur l'ensemble du Québec. Dans le but de défendre les

droits des victimes d'agressions à caractère sexuel, le comité justice a quant à lui travaillé entre autres, à la rédaction d'un rapport de 97 recommandations déposé au comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle sur le travail des intervenants du système judiciaire. Plusieurs questions ont également retenu l'attention du comité notamment la loi 139 sur la réforme de la loi de l'IVAC et le contre-interrogatoire des victimes par les agresseurs pour ne nommer que celles-là. Le comité Soutien à la gestion pour sa part a principalement travaillé à une proposition déposée en cours d'année sur une grille d'évaluation de l'adhésion des membres à la base d'unité du Regroupement afin d'établir des balises communes et des mesures d'ajustement pour que tous aient la même compréhension et la même analyse politique et sociale. Le comité Autofinancement a poursuivi son mandat d'écouler les œuvres recueillies au cours des deux éditions de l'événement l'Art geste du cœur. Le comité Journée d'action contre la violence faite aux femmes a soumis quelques propositions afin d'unifier les stratégies des CALACS lors de la tenue de cette journée annuelle. Le comité statistique s'est chargé de la rédaction d'une nouvelle grille et s'est rencontré à quelques reprises afin de s'assurer que les préoccupations des CALACS soient entendues et de développer de nouvelles grilles pour le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Il faut également parler du travail fait en concertation avec d'autres organismes du milieu par exemple le dossier sur la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*, ou notre travail a consisté à outiller les centres pour prendre des décisions éclairées sur le transfert des CALACS, le transfert du RQCALAC et le maintien des acquis de financement et la poursuite de notre réflexion concernant les questions de la prostitution et du trafic sexuel pour ne nommer que ceux-là.

En terminant, nous tenons à remercier toutes les représentantes, travailleuses et militantes des CALACS qui ont participé de près ou de loin à tous les comités et représentations dans les différents dossiers menés par le Regroupement. Ensemble, nous participons à l'amélioration des conditions de vie des femmes et particulièrement à s'assurer que les droits des femmes agressées sexuellement soient reconnus et respectés.

À toutes, bonne lecture !

## **OBJECTIF 1 : QUE LE FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT ET DES CALACS REFLÈTE LEURS VALEURS DÉMOCRATIQUES ET FÉMINISTES ET LEURS ORIENTATIONS POLITIQUES**

### **1.1 ADAPTER LA VIE ASSOCIATIVE AUX NOUVELLES RÉALITÉS**

Dans un contexte où le membership augmente, où les centres sont très accaparés par leur vie interne, où les réalités varient entre les CALACS et les régions, et où les pressions sont multiples, il faut développer des moyens de rester démocratiques, solidaires et supportantes. Le projet développement a donc comme mandat d'adapter la structure de fonctionnement du Regroupement et de la permanence à l'augmentation du membership et de procéder à la révision des formules du congrès, des réunions régulières et de la journée de formation. Le rapport d'activités du projet restructuration/développement vous sera transmis ultérieurement.

### **1.2 FOURNIR UN SOUTIEN ADÉQUAT AUX CENTRES, ANCIENS ET NOUVEAUX, EN PÉRIODE DE CROISSANCE**

#### **1.2.1 Soutien aux centres existants face à la consolidation-croissance**

##### **Poursuite des discussions en réunions régulières**

Les centres membres du Regroupement ont tenu **5 réunions régulières** au cours de l'année : en mai, en octobre, en novembre, en janvier et en avril. Ces rencontres nous permettent de faire le point régulièrement sur les différents dossiers du Regroupement, d'offrir du support aux centres, de discuter et d'élaborer des positions communes en lien avec la problématique des agressions à caractère sexuel. Plusieurs sujets ont été abordés au cours de l'année tels la consolidation et les défis que pose l'augmentation du nombre de travailleuses dans les CALACS, l'implantation de nouveaux CALACS et la mise sur pied des services, la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire* et son application par les ministères concernés, les centres désignés, le comité tripartite Femmes et Justice, la modification à la loi de l'IVAC, la prostitution, le trafic sexuel, l'autofinancement, les recherches en matière d'agressions sexuelles, les projets concernant les femmes autochtones et davantage discriminées et les différentes représentations du Regroupement pour ne nommer que ceux-là. Plusieurs outils de travail pertinents ont été transmis aux représentantes des centres dans le but d'alimenter leurs réflexions et de les aider dans leur travail au quotidien avec les femmes agressées sexuellement.

##### **Adoption de la politique de formation**

Suite à l'augmentation du nombre de CALACS membres du Regroupement et compte-tenu que la politique antérieure datait de 1993, nous avons procédé à la révision et à l'adoption de la politique de formation afin de tenir compte des nouvelles réalités des centres et du Regroupement. La liste des formations de base disponibles a également été revue dans le but de répondre aux besoins spécifiques des CALACS. Nous avons émis l'hypothèse de procéder si possible à la mise sur pied d'une formation dédiée aux formatrices afin que le Regroupement se dote de personnes-ressources en plus des permanentes actuelles du Regroupement pour offrir les formations de base aux centres qui en font la demande. Faute de temps, il ne nous a pas été possible de rencontrer cet objectif. Cependant, l'équipe de travail a reçu la formation sur le système judiciaire afin de permettre la mise à niveau des connaissances en cette matière et qu'éventuellement plus de travailleuses puissent également offrir cette formation aux centres.

### **1.2.2 Soutien aux centres membres et aux centres en implantation**

Devant certains dossiers complexes de même que pour faire face à des difficultés les centres font régulièrement appel au Regroupement pour obtenir formation, informations et appui. Les formations ont porté principalement sur les sujets suivants : base d'unité, fonctionnement en collective, outils de communication, intervention féministe, système judiciaire. De plus, quelques centres en difficulté ont fait appel au Regroupement afin de les supporter dans leurs démarches. Le support aux centres membres peut prendre également la forme de demandes téléphoniques ponctuelles sur les dossiers courants du Regroupement.

La mise sur pied en 2001-2002 de 6 nouveaux CALACS a exigé de la permanence de même que pour les centres membres un travail de soutien accru afin de répondre adéquatement aux demandes et besoins des nouvelles ressources. Des demandes d'information, de formation sur plusieurs aspects touchant le travail des CALACS allant de la gestion administrative et financière jusqu'aux 3 volets d'intervention, des rencontres avec les centres marrainant les nouveaux centres, tout cela dans le but de faciliter la mise sur pied des activités dans les régions visées.

L'an passé, le comité Soutien à la gestion avait commencé à travailler sur un guide d'implantation et s'est rendu compte que les besoins prioritaires des centres concernaient davantage le marrainage. Au cours de l'année une consultation sur les besoins des centres a été effectuée afin de colliger l'information et de rédiger un document à ce sujet. Mais en cours d'année, compte tenu du fait que tous les nouveaux centres étaient pratiquement devenus membres en cours de route et de la lourdeur de la tâche de certains autres dossiers qui semblaient davantage prioritaires, nous avons choisi de reporter l'échéance de la sortie du guide de marrainage.

### **1.2.3 Clarification de nos mécanismes de soutien aux centres en difficulté et du mandat du Regroupement lorsqu'il y a des plaintes concernant les CALACS et leurs travailleuses**

La permanence du Regroupement des CALACS a proposé à la collective de supprimer son mandat concernant les médiations dans les CALACS. L'équipe de travailleuses a malheureusement manqué de temps pour rédiger un document de travail pour approfondir cette discussion à la collective. Ce document sera donc rédigé au cours de la prochaine année. De plus, une proposition financière sera présentée à la collective sur la façon dont on pourrait répartir les coûts des médiations entre les centres demandeurs et le Regroupement des CALACS. Entre-temps, les centres qui éprouvent des difficultés ont été invités à faire appel à la permanence pour obtenir une liste de personnes ressources en médiation. Les coûts seront encore défrayés par le Regroupement.

Concernant la clarification du rôle du Regroupement lorsqu'il y a des plaintes émises à l'endroit des CALACS et de leurs travailleuses, nous avons contacté plusieurs organismes similaires aux nôtres afin de recueillir le plus d'information et de documentation possible sur les procédures administratives en cours dans ces groupes. Le comité Soutien à la gestion poursuivra son travail l'an prochain afin de présenter différentes propositions à la collective concernant cette question.

#### **1.2.4 Amélioration de certains outils de travail**

##### **Finalisation de la grille statistique et expérimentation en 2003-2004**

Cette année, l'objectif était de finaliser la révision de la grille statistique. La révision origine d'une initiative visant à répondre aux doléances depuis longtemps exprimées à l'effet que les informations demandées dans la grille du Regroupement ne correspondaient pas toujours aux informations compilées par les centres via leurs propres grilles. De même les multiples façons de compiler des centres rendaient difficile l'exercice d'une compilation annuelle unique. Le processus de révision visait donc à ce que la grille statistique du Regroupement s'adapte mieux aux informations compilées dans les centres et qu'elle serve de grille commune aux centres et au Regroupement ; uniformiser les informations recueillies d'une part par les centres et celles nécessaires d'autre part à la compilation annuelle faite par le Regroupement en vue de dégager un portrait provincial du travail effectué par les CALACS et de mieux documenter la problématique des agressions à caractère sexuel.

Afin de mener à bien cet exercice de révision, le centre Trêve pour Elles (Montréal) et le CALACS de Granby ont mis la main à la pâte, à l'aide de la chercheuse Caroline Tremblay, pour déposer trois (3) nouvelles grilles. Ces grilles ont été présentées à la Collective du Regroupement. Une période d'essai dans les centres a permis de faire des ajustements et mieux cerner les objectifs visés par chacune des grilles. Une rencontre avec la permanence du Regroupement a aussi permis de préciser leurs besoins en terme statistique.

Afin de déterminer si ces nouvelles grilles sont adéquates et répondent aux besoins exprimés, il a été convenu d'expérimenter pour une période de six mois (avril 2003 à septembre 2003) les nouvelles grilles parallèlement aux grilles existantes dans les

centres, compte tenu qu'elles sont incomplètes à certains égards. Une période d'évaluation est prévue par la suite.

L'année 2003-2004 demandera que l'on complète le processus de révision afin d'inclure les informations manquantes via d'autres grilles ou outils complémentaires. Nous avons fait une compilation minimale des données pour la dernière année. Il est à prévoir que ce sera la même chose pour l'année en cours compte tenu de la période d'essai prévue.

### **Traduction de documents d'intervention et de la base d'unité du Regroupement**

Le Regroupement a reçu une subvention de la Fondation des femmes canadiennes dans le but de procéder à la traduction de quelques documents qui pourraient être pertinents pour le travail des centres. Nous avons donc pu faire traduire, de l'anglais au français, une série de petits articles portant sur le traitement des femmes agressées sexuellement dans le système judiciaire de même que deux chapitres du livre écrit par Judith Worell et Pam Remer s'intitulant « Feminist perspective in therapy : an empowerment model for women ». Ces deux chapitres portent sur l'application des principes de l'intervention féministe auprès des femmes qui utilisent les services. Ces outils seront distribués dans les CALACS à l'automne.

Cette année, il était également prévu de terminer la traduction en anglais de la base d'unité du Regroupement. Mission accomplie. Une proposition du CALACS de la région Côte Nord à l'effet de traduire, au premier abord, quelques parties ou extraits de la base d'unité pour leur site du projet *Lumière Boréale* s'est concrétisée par la traduction complète de la base d'unité. Plusieurs aller-retour ont été nécessaires entre la travailleuse du CALACS et une travailleuse de la permanence afin de s'assurer d'une traduction respectueuse du sens donné à l'analyse et aux choix des mots présents dans la version française. Une correctrice externe a ensuite révisé le document sur une base militante et des corrections ont été apportées. Le dépôt du document a été fait dans le cadre de la dernière AGA.

### **Révision de la grille d'évaluation de la collective, adhésion à la base d'unité**

En prévision de l'évaluation biennale qui devait avoir lieu à la fin de l'année, lors de l'assemblée générale annuelle, nous devons revoir la grille d'évaluation de la collective. Cependant, compte tenu que les pratiques des centres membres ne semblent pas toujours uniformes et conformes aux principes et valeurs prônées dans la base d'unité, compte tenu également qu'il devient difficile d'exiger des centres observateurs de respecter et d'adhérer aux critères de la base d'unité alors qu'il semble y avoir des interprétations différentes du document, le comité Soutien à la gestion a proposé en cours d'année de développer une grille d'évaluation de l'adhésion des membres à la base d'unité du Regroupement. Ceci afin d'établir des balises communes et des mesures d'ajustement pour que toutes aient la même compréhension et la même analyse politique et sociale de l'intervention féministe, des agressions à caractère sexuel et de l'application de la base d'unité dans les structures de nos organismes. Le comité Soutien à la gestion a donc rédigé un échéancier de

travail pour procéder à l'adoption des outils de travail et à l'évaluation des centres et de la permanence au cours de la prochaine année.

### **1.3 DÉVELOPPER DES MÉCANISMES DE FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPE ADAPTÉS AUX NOUVEAUX ENJEUX**

Plusieurs défis ont dû être relevés dans une équipe qui est passée de 5 à 8 travailleuses ! L'encadrement et l'intégration des nouvelles travailleuses et de nouveaux projets ont demandé beaucoup plus de temps que prévu au départ dans un contexte où la tâche n'était pas nécessairement moins lourde que par les années passées. La circulation de l'information, la coordination des dossiers, le partage équitable des tâches et des responsabilités, la prise de décision collective, le nombre de dossiers à discuter aux réunions d'équipe, nos visions différentes et tout aussi créatives du travail à faire dans un Regroupement, tout cela a nécessité plusieurs discussions et ajustements sur nos façons de travailler ensemble et de maintenir une cohérence.

### **1.4 POURSUIVRE ET DIVERSIFIER LA CONSOLIDATION FINANCIÈRE DU REGROUPEMENT**

#### **1.4.1 Autofinancement – L'Art geste du cœur**

Cette année, le travail du comité Auto-financement reposait sur l'écoulement des œuvres non vendues des événements l'Art geste du cœur 2000 et 2002. Différentes activités ont été organisées pour ce faire : le tirage d'une toile dans le cadre du dernier congrès ; une vente de feu à 50% sur l'artisanat et la tenue d'un kiosque dans le cadre d'une journée spéciale en janvier. Ces activités ainsi que quelques ventes d'œuvres ponctuelles nous ont permis d'amasser 1500\$.

En cours d'année, le comité a travaillé à la réalisation d'un catalogue virtuel, lequel devait servir de moyen de promotion des œuvres (toiles) à partir du site internet du Regroupement. Certaines étapes, préalables à l'élaboration du catalogue, comme une session de photos et la mise en page partielle du catalogue « papier » ont été réalisées. Cependant, faute de temps, le catalogue n'a pu prendre forme ; des photos d'œuvres manquaient à l'appel, dès lors, des copies « papier » n'ont pu être imprimées et la version virtuelle n'a pu s'actualiser.

La prochaine année se veut en continuité... avec l'objectif central d'écouler les œuvres. Le catalogue virtuel demeure une réalité. Nous prévoyons avoir le produit fini pour le début de l'automne et en faire la promotion, à l'aide des CALACS, durant la prochaine année.

#### **1.4.2 Publipostage**

Cette année nous avons consolidé les donateurs qui sont fidèles au Regroupement depuis plusieurs années et nous avons augmenté la liste des donateurs potentiels. Une recherche a donc été faite en ce sens, particulièrement auprès des communautés

religieuses qui pourraient être sensibles à notre cause, afin que lors du publipostage 2003-2004, nous puissions solliciter ces nouveaux groupes. Les sommes recueillies ont augmenté significativement au fil des ans, de 2 000\$ il y a 3 ans, nous avons reçu cette année plus de 9 000\$ en dons privés et nous espérons bien augmenter ces résultats pour les années à venir.

### **1.4.3 Cotisation**

Pour tenir compte de l'augmentation du nombre de centres membres, particulièrement en provenance des régions éloignées, de l'augmentation des comités de travail et du nombre de rencontres de ces comités et donc de l'augmentation des frais de déplacement remboursés par le Regroupement, la collective a pris la décision d'augmenter le montant de base sur lequel doit s'appliquer le pourcentage servant à établir la cotisation annuelle des centres. Le remboursement des frais de déplacement par le Regroupement et le paiement des cotisations annuelles des centres veulent permettre un partage plus équitable des frais de déplacement afin que les centres des régions éloignées ne se trouvent pas davantage pénalisés. Depuis plusieurs années, la cotisation annuelle ne défrayait plus que le tiers des frais de déplacement des centres ce qui devenait de plus en plus lourd pour l'équilibre budgétaire du Regroupement.

De plus, les frais de remboursement aux centres ont été revus afin de tenir compte des hausses de prix depuis quelques années des frais de transports, d'hébergement et des repas.

### **1.4.4 Chercher d'autres sources de financement**

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles sources de financement pour pouvoir réaliser des activités servant à mieux défendre les droits des femmes agressées sexuellement. À cet effet, nous avons obtenu, depuis l'an passé, du ministère de la Santé et des Services sociaux des subventions pour cinq différents projets pour desservir des femmes agressées sexuellement qui sont dans des situations discriminatoires. Un de ces projets, qui avait pour mandat la mise sur pied de services pour les femmes agressées sexuellement dans 2 régions du Grand-Nord québécois, se termine malheureusement après un an. Puisque nous trouvons important de poursuivre le travail commencé auprès de ces groupes, nous avons soumis une demande de subvention au Centre national de prévention du crime dans le cadre du *Programme de prévention de la criminalité*. Des recommandations du centre national de prévention sur les projets qui leur sont soumis sont acheminés au ministère de la Justice qui voit à faire le choix final. Nous attendrons avec impatience leur réponse !

## OBJECTIF 2 : INTENSIFIER LA MOBILISATION DES PERSONNES ET DES GROUPES DANS LA LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES ET SUSCITER DES CHANGEMENTS SOCIAUX

### 2.1 AMÉLIORER LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL, PARTICULIÈREMENT LE TRAVAIL DES POLICIER-E-S, DES PROCUREUR-E-S ET DU SYSTÈME CORRECTIONNEL

L'année qui se termine a apporté son lot de menaces aux droits des femmes victimes d'agressions sexuelles. Le Regroupement s'implique depuis deux ans sur le comité tripartite Femmes et Justice, où la crédibilité des CALACS sur les question justice est malmenée. Deux ans où nos représentantes tentent d'obtenir « à l'arraché » des engagements pour améliorer la réponse aux besoins des femmes agressées sexuellement et le respect de leurs droits. Deux ans à débattre et négocier d'arrache pied pour ne pas perdre des acquis, tenter de faire des avancées pour les femmes, et surtout pour constater concrètement qu'il y a un « *backlash* ». Comme cette forte résistance des représentantEs du ministère de la Justice à reconnaître aux femmes le droit d'être accompagnées en tout temps dans le processus judiciaire par la personne de leur choix, ou à insister pour que ce soit des ressources « professionnelles » qui accompagnent les femmes. Deux ans au bout desquelles nous constatons aussi une forte tendance du ministère de la Justice à privilégier les ressources qui « aident » les femmes à « *s'adapter* » dans le système, pour éviter qu'elles fassent trop de vagues.

Ces constats, assortis des nouvelles sommes allouées au réseau des CAVAC, et à la pression ressentie dans chaque région autour des centres désignés pour en faire des réseaux de services intégrés, ainsi que les tempêtes soulevées par la mise en œuvre de l'*Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitement physique ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique* nous ont menées cette année à de profondes remises en question du rôle des CALACS comme initiateurs et porteurs de changements sociaux.

Bien que le comité Pression<sup>1</sup> ait eu fort à faire avec le « vent nouveau » qu'apportaient les projets au sein des activités du Regroupement, il gardait l'œil sur ces dossiers et questions sur lesquels d'autres comités et travailleuses étaient impliqués. Et plusieurs dossiers analysés en rapport les uns avec les autres ont amené le RQCALACS à craindre que les droits des femmes agressées sexuellement subissent, disons, un certain « *backlash* » (pour ne pas dire « *backlash* » certain). Réflexions et remises en question qui nous ont rassemblées pour une grande journée spéciale de réflexion sur la place de la défense de droits dans l'ensemble des activités des centres. Nous y reviendrons plus loin.

---

<sup>1</sup> Les CALACS de Drummondville, Rimouski, Granby et MCVI (Montréal) ont composé, avec quelques travailleuses de la permanence, le comité Pression cette année et ont tenu 6 rencontres de travail (10 jours).

Mais regardons d'abord plus en détail ce qui s'est passé dans ces dossiers depuis douze mois au comité tripartite Femmes et Justice.

Le mandat de ce comité était essentiellement de permettre des échanges réguliers entre les groupes de femmes et les ministères de la Justice et de la Sécurité publique afin d'améliorer le traitement judiciaire des dossiers de violence faite aux femmes pour en faciliter la judiciarisation. Tout au long de ses travaux, le comité a abordé les thèmes suivants : la formation et l'intervention policières, de même que celles des substituts du procureur général, et ce, tant en matière d'agression sexuelle que de violence conjugale. Notons que nos travaux ont aussi porté spécifiquement sur ces mêmes problématiques en milieu autochtone<sup>2</sup>.

Lors des rencontres de travail, la discussion s'amorçait à partir des documents de travail préparés par les représentantes des groupes de femmes faisant état de différentes difficultés en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale. Ces documents revendiquaient des changements visant entre autres la formation et l'intervention policières, de même que celles des substituts du procureur général.

Le rapport final et ses 97 recommandations ont demandé de nombreuses séances de « négociation » et de nombreux aller-retour au niveau de la rédaction. Plus d'une vingtaine de rencontres et quasi autant de conférences téléphoniques nous ont mobilisées entre les mois d'avril 2002 à février 2003.

Sans reprendre ici toutes les recommandations du comité il est utile de rappeler que notre acharnement aux négociations du tripartite nous a permis de faire, au moins sur papier, certains gains. Plusieurs recommandations, si elles sont appliquées, nous offrent de la « prise » sur des questions importantes telles :

- La trousse médico-légale : son caractère facultatif (non-obligatoire) est réitéré dans le rapport<sup>3</sup>. L'expertise des CALACS pour agir au niveau de l'élaboration du contenu de la formation de la trousse a elle aussi été reconnue<sup>4</sup> ;
- La sécurité des femmes : le rapport reconnaît l'importance que la police agisse lorsqu'une femme allègue qu'un accusé ne respecte pas ses conditions de mise en liberté et la nécessité d'informer la femme lorsqu'il n'y a pas d'intervention policière suite à sa dénonciation. Le rapport recommande aussi que les conditions de mise en liberté soient libellées de façon à ce qu'elles ne puissent pas porter à interprétation<sup>5</sup> ;
- L'agresseur : le rapport reconnaît la nécessité que les instances gouvernementales soient mieux outillées pour évaluer la dangerosité de l'agresseur et ainsi mieux

---

<sup>2</sup> Le dossier du comité tripartite est travaillé en collaboration avec les groupes alliés que sont le Regroupement provincial des maisons d'hébergement, la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, Femmes Autochtones du Québec et l'R des centres de femmes du Québec.

<sup>3</sup> Recommandation 15

<sup>4</sup> Recommandation 16

<sup>5</sup> Recommandations 18,20 et 56

- protéger les victimes, ses proches et les autres femmes, et ce, à toutes les étapes du processus judiciaire et correctionnel<sup>6</sup> ;
- Les demandes d'accès aux dossiers des victimes: le rapport propose de limiter les demandes d'accès requises par la police en faisant intervenir le consentement du procureur comme condition préalable<sup>7</sup>.
  - Le rapport propose aussi de mettre en place un mécanisme permettant aux victimes de bénéficier des services d'unE avocatE indépendantE dûment forméE et rémunéréE par l'État lorsqu'elle doit faire face à une demande d'accès à ses dossiers privés<sup>8</sup> ;
  - Négociation de plaidoyer (*plea bargaining*) : le rapport propose que la victime soit consultée dans un délai suffisant avant que la négociation soit conclue et qu'elle soit informée des motifs expliquant cette orientation<sup>9</sup> ;
  - Aide aux victimes : selon le rapport, l'aide doit être constante et concerne l'aide directe, la défense individuelle et collective des droits ainsi qu'un rôle conseil<sup>10</sup> ;
  - Statistiques gouvernementales : le rapport propose que le ministère de la Justice compile des données statistiques pertinentes notamment sur les caractéristiques des infractions et que ces données soient publiées dans un rapport annuel<sup>11</sup>.

Le rapport a finalement été transmis au *Comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle* au début du mois de mars 2003. Nous sommes maintenant face à trois ordres de problèmes différents :

- Comment nous assurer que ces recommandations obtiendront la réception escomptée dans les milieux concernés, d'autant qu'aucune représentante des groupes de femmes ne siège à ce comité interministériel ?
- D'autre part, puisque les revendications des CALACS et des maisons d'hébergement n'ont pas toutes été entérinées par le comité, où et comment ramener ces « autres » revendications qui demeurent très importantes pour augmenter le sentiment de confiance des femmes par rapport au système judiciaire ?
- Selon les demandes déposées à l'origine au gouvernement québécois, qui ont mené à la mise en place du comité tripartite Femmes et Justice, l'examen des problèmes autour de l'administration des sentences et des libérations conditionnelles devait se réaliser avec ce même comité. Mais les membres du comité en ont décidé autrement. Comment obtenir un nouveau comité sur ces questions ?

---

<sup>6</sup> Recommandations 76 et 79

<sup>7</sup> Recommandation 28

<sup>8</sup> Recommandation 60. La nécessité de faire intervenir unE avocatE rémunéréE par l'État (aide juridique) lorsqu'une femme est interpellée par une demande d'accès à son ou ses dossiers personnels a aussi été incluse dans la « Plate forme politique pour l'Égalité des femmes » préparée par le Groupe des treize. Cette plate-forme a servi d'outil pour rencontrer les candidatEs dans le cadre de la campagne électorale provinciale de 2003.

<sup>9</sup> Recommandation 57 et annexe 5

<sup>10</sup> Recommandation 87, annexe 8 et définition de l'expression « ressources spécialisées en matière de violence faite aux femmes » à la p.11 du rapport du comité tripartite Femmes et Justice

<sup>11</sup> Recommandations 65 et 66

Pour les deux premiers problèmes, nous établirons prochainement notre stratégie<sup>12</sup> afin de protéger les « gains » obtenus. Il faudra clairement établir des moyens de lobby et de pression pour s'assurer que les recommandations du tripartite, si chaudement disputées, ne soient pas de nouveau diluées, voire écartées au *Comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle*, ou par les milieux policiers ou des procureurEs. La situation est d'autant plus préoccupante que nous sommes face à un changement de gouvernement. Nous ignorons officiellement quelle sera la volonté de ce gouvernement, mais ses positions politiques antérieures ne nous rassurent guère. Nos démarches de pression devront être poursuivies auprès des « prochains » ministres dans un avenir rapproché. Mais il est fort à parier qu'il faudra y mettre tout notre pouvoir de pression et de persuasion et celui des centres dans chaque région, auprès de leurs éluEs. Il ne faut pas que toute l'énergie que nous avons mis dans les travaux du comité tripartite tombent à l'eau, malgré les limites évidentes des gains réalisables dans ce genre de collaboration.

Les victimes d'agressions sexuelles sont très insatisfaites par la détermination et le suivi des sentences. C'est pour mieux défendre leurs droits dans ces situations que nous souhaitons avoir une occasion formelle de rencontrer les responsables des services correctionnels provinciaux, en obtenant leur participation au comité tripartite Femmes et Justice. Cela aurait notamment permis de mieux documenter et évaluer la question de la surveillance des délinquants qui purgent leur peine dans la communauté. Mais nos vis-à-vis gouvernementaux ont mis fin aux discussions après l'examen du travail des policiers et procureurs, prétextant que la détermination et l'application des sentences n'étaient pas dans leur mandat. Ce qui nous a beaucoup choquées et déçues. Nos objectifs n'étant pas complètement atteints, nous avons donc tenté d'obtenir la poursuite des travaux en interpellant des éluEs et des candidatEs aux élections provinciales<sup>13</sup>. Le ministre de la Justice sous l'ancien gouvernement nous avait promis tièdement un appui. Le tout est à recommencer maintenant.

Pour nous consoler un peu, mentionnons qu'un acquis non négligeable de notre participation à ce comité est la collaboration qu'il a permis avec Femmes autochtones du Québec. C'était la première fois que nous avons à siéger avec elles sur des dossiers communs, sur une aussi longue période. Sans risque de nous tromper, nous pouvons affirmer que nous connaissons nettement mieux leur situation maintenant, que nous mesurons davantage les écarts importants entre leur situation et la nôtre, mais que nous avons aussi pu établir des ponts et faire la preuve, au fil des rencontres, de notre sincère volonté d'apprendre et de notre solidarité. Le fait que leurs revendications aient été, à leur demande, intégrées dans un document unique est un

---

<sup>12</sup> Nous avons eu une première rencontre de concertation avec les autres groupes de femmes et nous avons rencontré l'Association des substituts du procureur général pour obtenir leur appui sur quelques-unes de nos revendications « mises de côté » en chemin.

<sup>13</sup> Avant le déclenchement des élections, nous avons interpellé Monsieur Normand Jutras, ministre de la Justice ainsi que la ministre à la Condition féminine, Madame Linda Goupil dans le cadre du forum sur « L'avenir des québécoises » organisé par le Secrétariat à la condition féminine. La demande de poursuivre les travaux du tripartite a aussi été incluse dans la « Plate forme pour l'égalité des femmes » préparée par le Groupe des 13 et présentée aux candidatEs du Parti québécois.

signe clair de ces changements. A nous de continuer à porter avec elles leurs revendications, et de veiller à ce qu'elles ne soient pas une fois de plus, mises sur des tablettes.

## **2.2 AMÉLIORER LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL, PARTICULIÈREMENT LES MÉCANISMES D'INDEMNISATION**

Dans le courant de l'année les dossiers de l'indemnisation et de l'aide aux victimes ont aussi considérablement occupé notre agenda. Le *Comité consultatif sur la révision du régime d'IVAC* a déposé son rapport et ses recommandations et le *Projet de loi 139* imposant une contribution pénale obligatoire aux contrevenants est entré en vigueur, permettant ainsi l'injection d'environ 10 millions de dollars supplémentaires pour l'aide aux victimes. Face à ces deux situations, les comités Justice et Pression ont articulé des positions et se sont donnés des outils pour agir immédiatement ou dans un avenir rapproché.

Voici résumées nos interventions en ces domaines :

### **La réforme de la *Loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)*.**

Suite au dépôt du rapport et des recommandations du *Comité consultatif*, nous avons analysé ce rapport<sup>14</sup>, recueilli les réactions et commentaires des CALACS et produit un document d'analyse. Un problème majeur est que le rapport déposé ouvre largement la porte aux CAVAC<sup>15</sup> comme ressources principales sinon uniques pour l'ensemble de l'accompagnement judiciaire. Faisant fi du même coup de la place qu'occupe actuellement des groupes de femmes, notamment les CALACS, dans tout ce travail d'accompagnement. Dans notre analyse du rapport, nous présentons aussi plusieurs autres préoccupations et dénonçons certaines orientations que nous ne voulons pas voir apparaître dans un éventuel projet de loi<sup>16</sup>. En voici quelques-unes :

- Les femmes et leurs besoins particuliers : le rapport n'inclut aucune perspective de genre, il est muet pour tout ce qui concerne les femmes en général et les victimes d'agression sexuelle en particulier, ainsi que sur les besoins spécifiques des femmes davantage discriminées et des femmes autochtones.
- Les services 24/7 : le rapport prévoit une ligne téléphonique 24/7 pour l'ensemble des victimes, sans égard au type de criminalité vécu. De plus, l'accompagnement de la victime auprès des policiers devrait se faire par un intervenant du CAVAC au lieu d'être au choix de la victime.
- La sécurité des femmes: le rapport met l'emphase sur la protection personnelle (système de sécurité) mais n'insiste pas sur le fait que le sentiment de sécurité est

<sup>14</sup> En plus du rapport du *Comité consultatif*, deux documents connexes ont aussi été étudiés : le *Rapport annuel de l'IVAC 2001-2002* et *l'Opinion de la Protectrice du citoyen sur la réforme de l'IVAC*.

<sup>15</sup> Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

<sup>16</sup> Ce rapport a été préparé par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels qui a pour rôle de conseiller le gouvernement en matière d'aide aux victimes. Ce rapport était considéré comme une étape préliminaire à une proposition de modification législative.

également lié à l'amélioration du système judiciaire (libérations conditionnelles, attitudes des intervenants du milieu judiciaire, etc).

- La sensibilisation des juges: le rapport reconnaît la nécessité de sensibiliser les juges mais nous sommes préoccupées que cette sensibilisation se fasse sans égard au type de criminalité vécu et sans égard au sexe des victimes. Pour nous, il est évident que les femmes victimes d'agression sexuelle sont particulièrement la cible des mythes et préjugés véhiculés par les juges et autres intervenants judiciaires, contrairement aux victimes de l'alcool au volant par exemple.
- Les services d'aide: l'aspect de la lutte/défense des droits individuels et collectifs des victimes n'apparaît nulle part dans le rapport. Pourtant, ce volet est intimement lié à l'aide directe et à l'accompagnement.
- Le rôle du substitut du procureur général: dans le rapport, il est question de « favoriser » les rencontres avec les substituts du procureur général. Pour nous, les besoins des femmes seraient mieux entendus s'il existait des rencontres systématiques entre elles et les substituts avant le début du procès.
- Les libérations conditionnelles: une recommandation du rapport prévoit « dans tous les cas de crimes contre la personne ou de crimes impliquant un traumatisme important pour la victime, inciter les substituts à demander au juge d'inclure à l'ordonnance de libération la condition de se présenter régulièrement à un agent de probation ». Nous croyons que « d'inciter » les substituts est insuffisant et qu'il devrait être impératif qu'ils effectuent cette demande au juge.

En plus d'analyser le rapport du *Comité consultatif*, nous nous sommes préparées à réagir à un éventuel projet de loi de plusieurs façons :

- Étude de notre mémoire antérieur sur un précédent projet de loi visant à réformer la loi de l'IVAC ;
- Rencontres avec des groupes de femmes et autres groupes alliés<sup>17</sup> pour discuter des enjeux entourant le rapport du *Comité consultatif* et le dépôt d'un éventuel projet de loi;
- Lettre et rencontre avec le ministre de la Justice, Monsieur Normand Jutras pour lui rappeler l'importance de ne pas réformer l'IVAC avant d'être allé en consultation et en audience publique ;
- Formation et consultation<sup>18</sup> pour mieux cerner les impacts de calquer le régime de l'IVAC sur celui de la SAAQ (assurance automobile). Cet objectif est promulgué dans le rapport du *Comité consultatif* et dans celui de la Protectrice des citoyens.

Le rapport du comité étant une étape préliminaire à une proposition de modification législative, nous nous attendons qu'un projet de loi suivra dans un avenir rapproché. Nous prévoyons que le changement de gouvernement mènera la présentation d'un projet de loi à l'automne 2003 ou plus tard. Le fait que le nouveau ministre de la Justice aie annoncé qu'il souhaite permettre (inciter?) les victimes d'accident de la route à demander des compensations financières auprès des « criminels

---

<sup>17</sup> Nous travaillons le dossier de l'IVAC en collaboration avec le Regroupement des maisons d'hébergement, la Fédération des ressources d'hébergement et Plaidoyer-Victimes. Le Conseil du statut de la femme s'est joint à nos rencontres à deux reprises.

<sup>18</sup> Formation avec Me Fabris et consultation auprès de Me Lippée.

responsables » nous fait craindre que cette stratégie soit aussi proposée aux femmes qui reçoivent de l'IVAC. « Backlash » toujours. Et ce ministre ne semble pas non plus très porté sur les consultations publiques.

**Le Projet de loi 139 : l'ajout de + ou - 10 millions \$ pour l'aide aux victimes:**

Le gouvernement québécois, en décembre 2002, a passé à la sauvette une nouvelle loi qui l'autorise à percevoir une sur-amende pour financer l'aide aux victimes. On estime à 10 millions ces fonds que le ministre de la Justice du moment, Monsieur Normand Jutras, compte ainsi récolter.

Nous avons rencontré le ministre Jutras à ce sujet afin d'en savoir plus sur ce qu'il entendait faire pour déterminer où l'argent serait affecté (auprès de quelles ressources et pour quels services). Nous lui avons offert de participer à l'élaboration des critères d'allocation des sommes avec le ministère de la Justice et nous lui avons également fait connaître nos attentes pour que l'argent favorise le libre choix des femmes en matière de services d'aide et d'accompagnement<sup>19</sup>. Nous proposons également que les bénéficiaires soient prioritairement les femmes davantage discriminées et les femmes autochtones. Cependant nous avons réalisé en rencontrant Monsieur Jutras qu'il avait déjà clairement alloué ces sommes au développement du réseau des CAVAC et à sa consolidation, et que le principe du libre choix pour les victimes des ressources de soutien était bien loin de ses préoccupations. À notre grande déception.

Encore ici, aucune place pour le soutien financier d'autres groupes ou ressources. L'Etat veut ainsi faire toute la place aux organismes qu'il met lui-même en place, pour assumer une fonction qu'il a lui-même déterminé. Oui à l'accompagnement des femmes victimes d'agression sexuelle dans le système judiciaire, à condition que le ministère de la Justice décide du type d'aide et de la ressource qui le fera. Nous aurons dans l'avenir à composer avec la multiplication des CAVAC et surtout avec leur main mise de plus en plus grande sur toute « l'aide professionnelle aux victimes ». Dossier à suivre pour les CALACS sans aucun doute.

**Autres rapports, programmes ou législations par lesquels l'État intervient en matière d'agression sexuelle.**

Dans d'autres rapports, programmes et législations proposés par divers ministères et organismes gouvernementaux furent particulièrement abondants, nous avons pu observer que ces mêmes tendances à gruger sur les acquis des femmes, et à vouloir nier la gravité de la violence se reproduisaient. C'est pourquoi nous sommes intervenues dans trois consultations publiques sur des politiques ou programmes déposés par le gouvernement provincial cette année. Le constat qui se dégage de ces consultations est qu'il faut sans cesse batailler et se mobiliser pour « minimalement et difficilement préserver nos acquis ». C'est une constatation brutale mais très préoccupante !!!

---

<sup>19</sup> C'est également cette position que portait le Groupe des 13 dans sa « Plate forme politique pour l'égalité des femmes ».

1. *Consultation du MSSS relativement à ses objectifs ministériels et sa stratégie d'action en santé et bien être des femmes pour les années 2002 à 2009* : dans le cadre de cette consultation il fût nécessaire de réitérer certains des principes qui devraient guider l'action gouvernementale en matière de lutte contre la violence sexuelle :
  - La campagne de sensibilisation en matière d'agression sexuelle doit passer au stade de la responsabilisation des agresseurs<sup>20</sup>. La campagne qui a court actuellement s'y prend d'une façon inadéquate pour rejoindre les adolescentes par exemple en mettant l'emphasis sur la perte du poids.
  - La qualité et l'accessibilité des services aux victimes ne passent pas que par les centres et services désignés et la trousse.
  - L'aide directe et l'aide médicale sont deux aspects du travail de soutien des femmes mais il en existe d'autres à promouvoir (défense individuelle et collective des droits, prévention et lutte).
  - La formation des intervenantEs doit être continue et viser l'ensemble du corps médical.
  - L'évaluation des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle doit se faire par le MSSS, les autres ministères et doit aussi impliquer les groupes de femmes.
  - Les réalités vécues par les femmes davantage discriminées et par les femmes autochtones en matière de violence sont plus difficiles encore et exigent des réponses urgentes et adaptées à leurs besoins et particularités. Contrairement à la Politique gouvernementale en violence conjugale, la lutte contre la violence sexuelle qui touche les femmes davantage discriminées et les femmes autochtones n'est pas incluse dans la stratégie d'action.
2. *Programme national de santé publique 2003-2012* : ce programme oriente l'élaboration des plans d'action régionaux et locaux pour la période 2003-2012. Il établit aussi l'offre de services de santé publique commune à chacune des régions du Québec et à chacun des territoires de CLSC.

Dans le précédent programme 1997-2002, une place considérable était attribuée à la violence faite aux femmes dans la section des « *traumatismes intentionnels : la violence envers les personnes* ». Dans le programme en consultation pour 2003-2012, nous avons constaté un net recul à cet égard. La problématique de la violence faite aux femmes est complètement évacuée. Seuls quelques mesures ciblées subsistent concernant les enfants. Le programme ne mentionne même pas pourquoi et comment doit continuer de s'améliorer la situation des femmes adultes victimes de violence.

Ce douloureux et préoccupant constat a amené les groupes de femmes à se concerter afin de demander une rencontre avec le sous-ministre du MSSS. Cette rencontre nous a été finalement accordée après que nous ayons dû demander au

---

<sup>20</sup> Le Groupe des treize a inclus cette recommandation dans sa « Plate-forme politique pour l'égalité des femmes ».

Premier ministre d'intervenir. Nos demandes, également transmises par écrit, ont été intégrées minimalement dans le programme national des dix prochaines années :

- L'ampleur et la gravité des problématiques des agressions sexuelles et de la violence conjugale à l'endroit des adultes sont abordées dans la partie décrivant le « développement, l'adaptation et l'intégration sociale ».
- La préoccupation par rapport aux agressions sexuelles sur les femmes adultes a été ajoutée dans le thème des campagnes de communication (sensibilisation).
- Il est question de la détection précoce des agressions sexuelles sur les victimes de tous âges (enfants et adultes) ;

Toutefois, les demandes suivantes que nous avons portées à leur attention n'ont pas été entendues :

- Il n'y a pas de section spécifique sur la violence faite aux femmes.
- La situation des femmes davantage discriminées et des femmes autochtones n'est pas explicitée dans le programme et celui-ci ne propose aucune réponse pour ces personnes qui se retrouvent pourtant dans la catégorie des « personnes les plus vulnérables »<sup>21</sup>.
- L'ajout visant à inclure la prévention des agressions sexuelles dans le sport amateur n'a pas été fait. Cela contredit ce qui est prévu dans les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.

3. *Forum du Secrétariat à la condition féminine sur l'avenir des Québécoises*: cette consultation avait pour but de préciser les enjeux pour l'avenir des Québécoises. Elle visait à actualiser les réflexions et les débats entourant les questions d'égalité de fait entre les femmes et les hommes après dix ans de mise en œuvre de la *Politique en matière de condition féminine*. Parmi les multiples enjeux présentés aux groupes invités, nous sommes principalement intervenues sur les questions de la solidarité, de l'intégrité et de la sécurité. Nous avons donc présenté nos préoccupations pour :

- Que soit préservé le principe de solidarité sociale et économique avec les victimes d'agressions sexuelles qui doivent suppléer à des incapacités et qui font des demandes d'IVAC. À cet effet, nous avons exprimé notre inquiétude par rapport au recours subrogatoire et par rapport aux liens IVAC-SAAQ. Nous avons réitéré la nécessité que cette loi ne soit pas modifiée sans consultation publique suivant un délai de consultation raisonnable.
- Que l'enjeu intitulé « intégrité et sécurité » soit modifié pour nommer spécifiquement la « lutte contre la violence faite aux femmes ».
- Que l'enjeu portant sur « l'intégrité, la sécurité et la lutte contre la violence faite aux femmes » nomme les multiples facteurs qui nuisent à la dénonciation en matière d'agression sexuelle, dont le traitement judiciaire des causes d'agression sexuelle à partir de la plainte jusqu'à l'administration de la sentence.

<sup>21</sup> Article 8 de la *Loi sur la santé publique, chapitre S-2.2* des lois du Québec.

- Que les travaux du comité tripartite continuent sur la question de l'administration des sentences et des libérations conditionnelles.

### **Autre projet de loi ayant de l'impact sur le traitement judiciaire : Le projet de loi C-20 du gouvernement fédéral**

Au niveau fédéral, c'est le *Projet de loi C-20* qui a attiré le plus notre attention. S'il était adopté tel quel, ce projet de loi permettrait entre autres aux juges d'interdire à un accusé de procéder lui-même au contre-interrogatoire d'une victime vulnérable, peu importe l'âge de cette victime. Actuellement, cette interdiction est possible pour les enfants de moins de 18 ans seulement.

En plus de régler en partie la question du contre-interrogatoire effectué directement par l'accusé pour les personnes vulnérables, ce projet de loi comporte d'autres modifications législatives intéressantes pour protéger les enfants et les adolescentes contre toute forme d'exploitation (pornographie juvénile, exploitation sexuelle) et pour encourager la participation des témoins. Nous suivons l'avancement des travaux de près pour éviter que les « morceaux » qui nous tiennent le plus à cœur soient échappés en chemin.

## **2.3 ÉVALUER L'IMPACT, SUR LA LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL, DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION ISSU DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE**

Une autre pièce du puzzle autour du rôle de l'État dans la prévention et la lutte contre les agressions à caractère sexuel fut la mise en place des centres et services désignés. Pour assurer une réponse gouvernementale toujours plus favorable contre la violence sexuelle faite aux femmes adultes et aux adolescentes, le comité Pression a cette année sollicité chaque centre pour nommer une personne contact (nos Poteaux Orientations) afin de suivre de près, dans chaque région, l'évolution des travaux de mise en place des Orientations gouvernementales en matière d'ACS. Le comité Pression a analysé la longue et laborieuse mise en œuvre des services et centres désignés dans toutes les régions du Québec, en lien avec les enjeux reliés aux Réseaux de services intégrés (RSI). Mis en garde sur la question des RSI depuis plus de deux ans par la TRPOCB<sup>22</sup>, le comité arrive à la conclusion que la mise en place des centres et services désignés se fait sur le modèle des RSI, dans lequel l'État – ici le MSSS par les régies régionales – bref, le réseau de la santé et des services sociaux souhaite intégrer les organismes communautaires comme les CALACS. Cette approche suppose que les « partenaires » impliqués dans ce continuum de services, adoptent un système de valeurs communes, une vision semblable ou compatible des problèmes et des solutions à mettre en place.

Les CALACS sont plus ou moins sollicités, plus ou moins pressés, à s'impliquer dans toutes ces démarches, ou à faire partie intégrante des « équipes désignés », ou à faire partie de cette « chaîne de services ». Le comité Pression est préoccupé par la

<sup>22</sup> Table des Regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

primauté qu'on veut donner à une structure qui veut « le bon service, à la bonne personne, par la bonne ressource, au bon moment ». Et que cette approche donne peu de possibilité aux femmes d'être aidées par la ressource de leur choix, d'être accompagnées par la personne de leur choix, de refuser certains façons de faire. Les femmes risquent d'être laissées seules à faire valoir leur point de vue, leurs besoins et leurs droits, parce qu'on semble souhaiter de la part des ressources d'accompagnement qu'elles favorisent le bon déroulement du processus. Bref, que le personnel médical, policier, judiciaire soit davantage soutenu que les victimes !

Plusieurs CALACS craignent que leur rôle soit réduit à « tenir silencieusement la main de la victime pour que le médecin puisse faire les examens « calmement » » ou à assumer des tâches « médico-cléricales » pour accélérer le travail du personnel médical. Un partenariat où le respect de l'autonomie et de l'approche des CALACS ne fera pas partie de ce « continuum de services ».

Pour bien documenter l'état du dossier, nous nous sommes adressées aux poteaux Orientations qui nous ont fourni toute l'information nécessaire pour constituer un portrait de l'implantation des centres désignés sur l'ensemble du Québec. Nous nous sommes principalement intéressées à cette question, ainsi qu'au développement des comités d'application de l'entente multi-sectorielle (DPJ) parce que ces deux mesures sont celles qui mobilisent quasi toutes les énergies des Régies régionales, et par ricochet beaucoup les centres.

Le portrait de l'implantation des centres désignés tour d'horizon des centres désignés a été réalisé avec deux focus :

- Ces ressources contribuent-elles à améliorer la situation des victimes qui réclament des soins et veulent peut-être porter plainte, avec ou sans recours à une trousse médico-légale?
- Quel est le rôle, la place des CALACS dans ces structures pour bien défendre les droits des femmes?

Sans reprendre tout le portrait en voici quelques éléments :

Premier constat : Il demeure encore très difficile de commenter l'ensemble de la question des centres désignés parce que la vaste majorité des centres ne sont pas encore réellement en fonction, malgré que cet engagement fasse partie des Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles déposées il y a plus de deux ans. Ce qui, en soi, est un problème. Il se dégage toutefois du portrait des centres désignés des enjeux d'accessibilité et d'adaptation des services, de confidentialité pour les utilisatrices, de suivi, etc

Il est essentiel que l'intervention tienne davantage compte des besoins spécifiques liés aux réalités des victimes, mais très peu, sinon rien, jusqu'à présent n'a été planifié en ce sens. Les personnes pauvres, discriminées, déjà plus vulnérables à la violence risquent aussi d'être celles pour qui il est le plus difficile de trouver de l'aide et des soins. Il y a aussi des problèmes liés à la publicisation des services, à la confidentialité et aux pressions indues sur les victimes pour qu'elles utilisent la trousse. Un autre

enjeu est la question du soutien dont bénéficieront les victimes, au moment où elles s'adresseront au centre désigné et par la suite. Les CALACS ont un rôle important à jouer pour faire connaître les enjeux autour de ces dimensions, et pour informer les femmes de leurs droits à ces moments.

Pour les CALACS, des questions importantes se posent. Pour ceux qui ont choisi d'être partie prenante des équipes des centres désignés, quels sont les avantages et les dangers potentiels d'être ressource pivot ? Est-il réellement possible de conserver notre autonomie d'action, notre position d'alliance avec les victimes et de défense de droits, tout en étant intégrés, voir pivot central ? Les femmes ont-elles la possibilité de refuser nos services ? Qu'est-ce qui peut nous garantir le respect de nos valeurs ? Quelles sont les précautions à prendre ? Quel impact cela a-t-il sur les autres CALACS ? Considérons-nous ce (nouveau) mandat comme faisant partie de nos activités de base, à même notre financement actuel ?

D'autres questions se posent aux CALACS qui ont choisi de ne pas être dans ces structures, ou qui en sont écartés, malgré leur intérêt. Comment procéderons-nous pour quand même jouer notre rôle critique ? Comment faire pour que les femmes sachent que nous avons quelque chose à leur offrir dans ces situations ? Comment nous rendre plus visibles ? Comment obtenir que les femmes puissent être accompagnées de la personne de leur choix ? Comment continuer à veiller à la qualité des services de l'extérieur ? Comment influencer le contenu des interventions ? Comment rester en alliance avec les centres qui sont impliqués ?

Ces questions sont encore plus d'actualité en ce qui regarde les questions de formation. Jusqu'à présent quelques CALACS en régions, une minorité, seront menés à redonner la formation sur la trousse médico-légale. En majorité les centres y ont assisté mais ne sont pas perçus comme pouvant faire la formation. Là où la question va se poser avec davantage d'acuité, c'est pour d'éventuelles formations sur « l'intervention psycho-sociale ». Les CALACS auront bientôt à se positionner face à ces questions, dans chacune de leurs régions. Jusqu'à présent le comité a diffusé ce bilan et il s'apprête à aussi communiquer aux centres un court document d'analyse des enjeux, qui comprend certaines propositions aux centres.

Les CALACS ont été aussi sollicités de toute part pour participer à l'implantation et aux travaux des comités intersectoriels sur les enfants victimes. Ces comités s'implantent graduellement depuis l'adoption de l'*Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitement physique ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique (l'Entente multi)* par le gouvernement du Québec. Plusieurs CALACS ne savent pas comment réagir face à cette sollicitation ni quelle est la nature réelle de leurs obligations face à ces comités, en regard des dispositions relatives à la transmission d'information et la participation à des comités d'étude de cas notamment.

Les interprétations quant à l'application de cette entente varient d'une région à l'autre chez les responsables de la mise en œuvre, ainsi que les invitations ou demandes ou pressions qu'on fait auprès des divers organismes, ressources et institutions

concernés par l'entente. Cette situation a amené les CALACS à vouloir clarifier leurs obligations, leur place et leur rôle dans tout ça. Les comités Justice et Pression travaillent cette question depuis peu. Ils y investiront plus de temps dans un avenir rapproché afin de mettre l'information à jour et ainsi amorcer une discussion avec l'ensemble de ses membres. En effet, la divulgation systématique nous pose beaucoup de questions quant à nos alliances avec les victimes, et la défense de leurs droits.

**JOURNÉE SPÉCIALE SUR LA DÉFENSE DE DROITS OU...QUAND LES DROITS DES FEMMES AGRESSÉES SEXUELLEMENT SE RÉDUISENT COMME PEAU DE CHAGRIN**

Les nombreux questionnements soulevés par notre travail dans ces divers dossiers - Comité tripartite, centres désignés, entente multisectorielle, la place des CAVAC, les RSI – ont amené les CALACS à se repositionner dans leurs pratiques et actions en défense de droits. Pour ce faire, nous avons dû faire le point sur les gains réels réalisés depuis des années en les mettant en lien avec ce qui menace aujourd'hui les droits des femmes agressées sexuellement, analyser la conjoncture actuelle, dégager les grandes tendances, voir dans quel sens l'action des centres avait évolué et pourquoi.

Les femmes qui sont à l'origine de la création des CALACS se sont rassemblées pour se défendre et défendre d'autres femmes. Que ce soit en les accompagnant au poste de police, à l'hôpital ou à la cour, ou en organisant les premières actions de dénonciation ou leurs premières « manifs », elles affirmaient la nécessité de se poser en « défenderesse » pour revendiquer les droits des femmes. Ce choix politique a porté fruits pour les femmes, notamment les femmes victimes de violence. De la mise sur pied de centres d'aide dans les années 1970, aux changements légaux visant à mieux protéger les droits des victimes dans les années 1980, à une plus grande préoccupation de l'Etat face à cette problématique dans les années 1990, la lutte des femmes a fait avancer les choses.

Depuis quelques années, les CALACS et le Regroupement sont régulièrement conviés à siéger sur de multiples tables de concertation et comités pour travailler en partenariat en vue de mettre en place des services aux victimes, d'élaborer des programmes de prévention ou encore pour être consultants comme « experts » en matière d'agressions sexuelles. Les CALACS et le Regroupement ont tous choisi d'y siéger et de s'impliquer parce que nous étions convaincues que c'était le meilleur moyen d'obtenir davantage pour les femmes agressées sexuellement. Et nous avons fait des gains pour les femmes et pour les centres. Mais la conjoncture a évolué et nous avons pensé que le temps était venu de réfléchir aux impacts du « partenariat ». Un partenariat qui se multiplie au niveau provincial, dans toutes les régions, dans tous les secteurs et qui nous occupe « *ad nauseam* ». Un partenariat de plus en plus obligé, de moins en moins respectueux de l'autonomie et de la contribution spécifique des groupes comme les nôtres. Un partenariat qui veut faire « copain-copain » avec nous, alors que nous sommes là pour les femmes et pour dénoncer, défendre, trouver des solutions. Un partenariat qui se prend de plus en plus comme une fin en soi et qui n'est pas toujours le moyen le plus approprié pour défendre les droits des femmes.

Face à l'ensemble de cette situation, le Comité Pression a décidé de convier les CALACS à une **Journée spéciale sur la défense de droits**. Non pas que les centres soient maintenant devenus de « doux agneaux » ayant laissé la défense de droits à l'histoire des années 1970 ou à d'autres groupes, mais cette nouvelle conjoncture comporte de nouveaux enjeux et appelle de nouvelles analyses ainsi que de nouvelles décisions. Les mois de novembre et décembre et janvier ont donc été consacrés à mobiliser les CALACS sur cette question, à partager l'information et les analyses développées sur les sujets et dossiers, à organiser cette journée. Le but était de se positionner sur une orientation quant aux actions que les centres entendaient prendre pour mieux défendre les droits des femmes agressées sexuellement. D'ateliers de travail et de débats, en plénière de décisions, les CALACS et le Regroupement ont relevé le défi. Ils se sont engagés à intensifier leur implication dans les divers lieux où les femmes victimes d'agressions sexuelles tentent de faire valoir leurs droits, afin de les appuyer activement dans leurs démarches individuelles et collectives. Ils ont réaffirmé leur choix de faire de la défense de droits, ils se sont à nouveau engagés à rester alertes face aux menaces de reculs pour les femmes. Ils vont dans l'année qui vient, porter un regard critique sur leur actions et leurs partenariats actuels et éventuels. Ils vont clarifier les orientations à prendre, les objectifs à poursuivre et élaborer des stratégies et moyens pour mieux défendre les droits des femmes victimes de violence.

## **2.4 POURSUIVRE LA FORMATION ET L'ANCRAGE DES QUESTIONS JUSTICE DANS LES CENTRES**

Nous souhaitons que les CALACS soient informés régulièrement de nos actions et de l'avancement des dossiers. La diffusion prend la forme d'information verbale en réunion régulière, dans les comités<sup>23</sup>, via les Poteaux justice de chaque centre et dans le cadre de la formation justice. Dans d'autres cas, la diffusion se fait par le biais de documents d'information. Cette année les documents produits ont porté entre autres sur :

- Les recommandations du comité tripartite Femmes et Justice ;
- L'analyse du Regroupement des CALACS suite au dépôt du rapport du *Comité consultatif sur la réforme du régime de l'IVAC*.

Une formation justice est toujours offerte par le Regroupement des CALACS. Cette année la formation justice a été donnée à St-Jérôme, Joliette, en Montérégie et à Rimouski. En ajoutant celle qui a été donnée au comité Justice, environ 10 CALACS ont été rejoints. Nous voulions intensifier la formation des centres cette année, et nous sommes satisfaites des résultats atteints. Rappelons que cette formation vise à outiller les intervenantes par une mise à jour de l'information sur le fonctionnement du système judiciaire, ses règles de preuve et les aspects spécifiques applicables au traitement judiciaire des dossiers d'agression sexuelle.

---

<sup>23</sup> Cette année, le comité Justice était constitué des représentantes des CALACS de Joliette, Gaspésie, MCVI et Châteauguay. Le comité s'est réuni 4 fois pour planifier, réfléchir, consulter et se documenter sur plusieurs questions.

Afin que la permanence demeure elle-même à jour, nous nous documentons à partir des jugements récents, nous consultons régulièrement les sites gouvernementaux pour connaître les projets de loi à venir ainsi que la presse écrite. Toutefois, le plus grand apport pour nous permettre de rester « connectées » avec les réalités que vivent les femmes provient des CALACS eux-mêmes qui portent à notre attention les difficultés que les femmes agressées sexuellement rencontrent à plusieurs niveaux (médical, social, juridique). Cette année, les CALACS ont porté à notre attention plusieurs situations préoccupantes.

En voici quelques exemples, parmi plusieurs :

- Pas moins de trois femmes se sont vues offrir de passer un test de détecteur de mensonge pour prouver qu'elles ne portaient pas une fausse plainte ou parce qu'elles étaient soupçonnées de méfait pour avoir fabriqué de fausses allégations d'agression sexuelle. Un policier de Joliette le présente même publiquement comme faisant partie de la routine. Bien que nous ayons porté ces faits à la connaissance des milieux policiers et des procureurs de la couronne dans le cadre des travaux du comité tripartite, ils et elles ont refusé d'admettre que cette pratique était en train de s'étendre...et que trois cas (connus) étaient déjà trois cas de trop!
- Récemment des accusations de négligence criminelle ont été déposées contre une mère qui n'aurait pas dénoncé son mari qui agressait sexuellement ses trois filles. Après avoir discuté de cette situation au comité Justice et avec la collective du Regroupement, nous avons mis notre point de vue par écrit et fait connaître nos commentaires sur cette question.
- À plusieurs reprises aussi, nous avons reçu des demandes de support pour des femmes sans statut légal ici, et qui tentent de faire admettre la violence sexuelle qu'elles ont subi dans leur pays d'origine, comme appuyant leurs démarches de citoyenneté. Nous sommes en contact avec des avocats et organisations là-dessus. Les tribunaux de l'immigration reproduisent tout à fait les préjugés auxquels nous sommes familières devant les tribunaux criminels.

En mai et juin 2002, les CALACS ont participé à une cueillette de données sur le traitement judiciaire des cas d'agression sexuelle en transmettant le questionnaire justice du regroupement auprès des femmes qu'ils aident. Le travail de compilation des questionnaires reçus est terminé. Les trois étapes à venir concerneront le croisement des fréquences, l'interprétation statistique et l'analyse des données. Nous prévoyons présenter les données recueillies en juin 2003 et procéder à l'analyse de données pendant l'été 2003. À l'automne prochain, le comité Justice sera probablement en mesure d'évaluer s'il est opportun de procéder à une deuxième cueillette des données ou s'il y a lieu de réviser notre questionnaire avant de poursuivre.

Nous avons aussi été alimentées par le contenu de la recherche effectuée par le projet LINK, relevant de l'Association canadienne des centres contre les agressions à caractère sexuel (ACCCACS), dont nous sommes membres. Deux membres du projet LINK, en provenance des CALACS de Châteauguay et MCVI ont siégé sur le comité

Justice du RQCALACS toute l'année et ont amené leur contribution à nos travaux. Elles ont aussi présenté une partie de leurs découvertes dans le cadre du séminaire annuel du CRIVIFF dont nous parlerons plus bas.

Tout ce matériel, en provenance des centres et des recherches, alimente très bien les interventions publiques que nous faisons pour défendre les droits de toutes les femmes victimes de violence sexuelle.

## **2.5 CONTINUER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC, ASSURER LA VISIBILITÉ ET LA PROMOTION DU RQCALACS ET DE LA PROBLÉMATIQUE, LORSQUE POSSIBLE**

Pour mettre en œuvre ces objectifs nous avons participé à diverses organisations dont le Séminaire du CRIVIFF, et nous sommes intervenues dans les médias. Nous avons aussi organisé une vigile pour la paix ayant pour trame de fond de dénoncer les conséquences de la guerre pour les femmes et d'attirer l'attention du public sur la violence sexuelle dont les femmes sont victimes en temps de guerre.

Séminaire du CRIVIFF : cette année, le séminaire avait pour thème le système pénal et la violence faite aux femmes. Nous avons participé à l'organisation du séminaire et nous y avons présenté un atelier sur les enjeux de porter plainte pour les victimes d'agression sexuelle<sup>24</sup>. Cet atelier nous a donné l'opportunité de présenter notre point de vue sur les difficultés spécifiques que les femmes victimes d'agression sexuelle rencontrent avec le système judiciaire. Nous avons traité de quatre sujets :

- La trousse médico-légale ;
- L'attitude des intervenants judiciaires (police, procureur) ;
- Le témoignage de la victime ;
- Les sentences.

Pour chacun de ces 4 sujets, il a été question de certaines améliorations constatées depuis 20 ans (la réforme de '83), et des écueils persistants.

Interventions médiatiques : Les médias nous ont interpellées à plusieurs reprises sur des questions liées au traitement judiciaire des causes d'agression sexuelle. Les sujets qui attiraient alors l'attention des médias étaient : les sentences avec sursis et la récidive<sup>25</sup>, le fait que des enfants ou leur mère ne puissent bénéficier d'assurance vie parce qu'ils ont été victimes d'ACS dans leur enfance<sup>26</sup>, le pardon par les victimes ou leurs proches<sup>27</sup>, les supposés pressions indues que font les CALACS pour que les services de police retiennent toutes les plaintes et la supposée abondance de fausses

---

<sup>24</sup> Mme Nathalie Brault de l'hôpital Hôtel Dieu a également participé comme présentatrice dans le cadre de cet atelier.

<sup>25</sup> Entrevue téléphonique à TQS, et à la télé à RDI « Le Québec en direct »

<sup>26</sup> Émission La Facture, à Radio Canada

<sup>27</sup> Émission Justice, à Radio Canada

plaintes que cela amène en matière d'agression sexuelle<sup>28</sup>, les accusations de négligence criminelle contre une mère qui n'a pas dénoncé son conjoint agresseur<sup>29</sup>.

Le RQCALACS a tenu à souligner spécifiquement la violence exercée contre les femmes en temps de guerre, particulièrement dans le contexte de la guerre américaine contre l'Irak, mais en dénonçant aussi la violence sexuelle présente dans les multiples autres conflits armés qui se déroulent actuellement dans le monde. Nous avons organisé une vigile devant les locaux abritant les bureaux du ministère canadien des Affaires extérieures. Des représentantes des plusieurs CALACS y ont participé. Malheureusement cette activité n'a pas été couverte par les médias malgré nos efforts. Cette initiative a déclenché par ailleurs un certain mouvement à la FFQ et au sein du Collectif Échec à la guerre, qui a conduit à quelques rencontres de travail pour l'organisation d'une mobilisation spécifique sur ces enjeux. Toutefois la « fin » de l'agression armée américaine en Irak a remis en question la possibilité d'organiser un événement maintenant. Nous avons participé aux premières rencontres en indiquant notre intérêt à contribuer sur les thèmes de violence sexuelle, mais en indiquant aussi des limites importantes à nous investir à fond.

Faute de disponibilité, nous avons aussi dû décliner une demande de collaboration avec la Sûreté du Québec. Mais, dans une optique de sensibilisation à la problématique et de défense de droits, nous leur avons longuement expliqué les réticences que nous éprouvions à nous impliquer dans une campagne pour la sécurité des femmes qui mettrait l'accent sur les mille et une précautions que celles-ci devraient prendre pour « ne pas être des cibles ». Cette même préoccupation a prévalu lors de notre participation à une journée de réflexion sur les drogues du viol, organisée par le projet des Trois tables en violence de Montréal. Aux deux endroits nous avons senti le même vieux courant de responsabilisation des victimes, contre lequel nous luttons depuis les origines des CALACS. Plus ça change, plus ....

## **2.6 POURSUIVRE LA RÉFLEXION SUR LES ENJEUX LÉGAUX ET SOCIAUX AUTOUR DE LA PROSTITUTION (DÉCRIMINALISATION, LÉGALISATION, TRAFIC SEXUEL)**

Lors de leur assemblée générale de mai 2002, les CALACS se sont positionnés face aux propositions de la FFQ concernant la prostitution, afin de mandater leurs représentantes. Par la suite nous avons transmis ces positions à la FFQ. Ce n'est qu'en septembre, à l'AGA de la FFQ que nos objections et contre-propositions ont été soumises aux membres de la FFQ pour discussion, malgré nos demandes répétées que celles-ci soient transmises à toutes les membres, à l'avance, pour réflexion. Finalement, à cette assemblée générale, le débat n'a pas réellement eu lieu, les propositions soumises par le CA de la FFQ écartant toute possibilité de réflexion sur le fond. Devant la division des membres sur l'analyse des enjeux, il a été voté certaines recommandations qui devaient absolument être assorties d'un préambule précisant ces divergences de point de vue. Un comité de travail devait aussi être constitué, sous l'égide de la FFQ.

<sup>28</sup> Radio Canada « Québec ce soir »

<sup>29</sup> Radio Canada, émission « Justice »

Ces recommandations et la mise sur pied de ce comité ne sont toujours pas effectives puisque la FFQ cherche encore du financement pour ce dossier. Toutefois nous avons cru bon de faire connaître à la FFQ un certain nombre de préoccupations et critiques que nous avons quant au déroulement de leurs travaux sur ce dossier jusqu'à présent. Une lettre a été envoyée au CA à cet effet, auquel celui-ci a répondu en nous assurant que certains écueils seront évités dans l'avenir. À suivre.

Par ailleurs nous avons été, à maintes reprises, interpellées à ce sujet par les médias, des représentantEs d'autres organismes du Québec et même de l'étranger<sup>30</sup>. Nous avons accordé plusieurs entrevues radio et télé<sup>31</sup>, réagi à des cyber-débats sur cette question. Nous avons eu ainsi à réagir à plusieurs occasions pour nous assurer que notre point de vue était bien traduit ou que la FFQ conservait sa supposée neutralité dans des interventions publiques sur ce sujet. 8 mars, 6 décembre et autres événements ont mis souvent les « travailleuses du sexe » à l'avant-scène. Tout en essayant de maintenir une alliance contre la violence et la discrimination faite aux prostituées, et avec les groupes impliqués dans cette lutte, nous avons tenté de faire valoir notre point de vue divergent quant aux causes profondes de cette violence.

Nous avons notamment dénoncé le fait que la réflexion de la FFQ n'incluait aucune information sur les dimensions internationales de la prostitution et n'offrait aucune ouverture sur l'existence de trafic sexuel au Canada et dans le monde. Nous avons été approchées pour collaborer à des travaux sur ces questions par un groupe de militantes venant de divers horizons, mais partageant notre analyse. Cela nous a menées au marrainage d'une demande de subvention auprès de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes de l'UQAM (ARIR) pour financer un travail de recherche terrain sur les enjeux du trafic sexuel des femmes au Québec. Une première revue de littérature a pu être réalisée, produisant une série de 13 fiches de lecture qui ont été transmises aux centres. Maintenant la chercheuse engagée est à préparer un questionnaire d'entrevue pour rencontrer des personnes impliquées dans le trafic sexuel. Ce projet de recherche nous permet, à moindre investissement humain et financier, d'explorer toute une nouvelle facette du dossier de la prostitution. Les centres seront régulièrement informés de l'avancement de cette recherche.

Dans le même ordre d'idée, deux autres dossiers ont été amorcés cette année et seront aussi à notre agenda bientôt :

- un projet de bill privé (339) présenté par Réal Ménard du Bloc Québécois qui vise la décriminalisation et la légalisation de la prostitution ;
- un comité parlementaire, sous l'égide du Comité permanent de la Justice du gouvernement fédéral, doit analyser les articles du Code criminel qui affectent les prostituéEs. Ce comité, composé de représentantEs de tous les partis politiques fédéraux, envisage de proposer des modifications légales. Il semble bien que le comité sera plutôt composé de tenants de la « libéralisation ».

<sup>30</sup> Des demandes nous sont venues de France, de Belgique et de l'Ontario.

<sup>31</sup> Notamment le Journal de Montréal en octobre 2002, l'émission Enjeux pour l'hiver 2003 (qui n'a pas été utilisée) et Droit de parole fin février 2003.

Nous entretenons des contacts réguliers avec l'ACCCACS à ce sujet, et envisageons des activités communes pan-canadiennes pour permettre la concertation de nos organisations.

## **2.7 MARQUER LA JOURNÉE D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE FAITE AUX FEMMES D'UNE FAÇON UNITAIRE ENTRE CALACS**

Au cours de l'année le comité Journée d'action contre la violence faite aux femmes a proposé différentes alternatives afin que les centres se réapproprient la problématique des agressions à caractère sexuel lors de la tenue de cette journée. Il a recueilli auprès des centres des stratégies d'action communes parmi lesquelles la collective a arrêté son choix pour l'automne 2003 et développé des outils de promotion en lien avec ces stratégies.

## **2.8 PARTICIPER MINIMALEMENT À LA CAMPAGNE DE VIGILANCE ISSUE DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES**

Le Regroupement a été membre actif du Comité d'action contre la violence. Ce comité, issu de la Marche mondiale des femmes, a travaillé principalement à l'élaboration d'une campagne de vigilance contre la violence faite aux femmes et aux fillettes, afin d'obtenir du gouvernement québécois qu'il investisse 2,5 millions de dollars par année dans une vaste campagne de sensibilisation du public et d'éducation des acteurs sociaux sur la violence faite aux femmes, sur 10 ans. La campagne de vigilance visait à faire pression sur les éluEs par trois moyens : signature massive de la déclaration intitulée « La violence faite aux femmes, ne soyons pas complices », un réseau d'alerte pour signaler aux députéEs les situations de violence vécues par les femmes et médiatisées, ainsi que les activités publiques autour du 8 mars.

Pour clôturer cette campagne de pression / vigilance, en octobre 2002, une lettre a été transmise aux députéEs, via la FFQ. Cette lettre redemandait l'appui des députéEs à la revendication d'une campagne de sensibilisation, en mentionnant que leurs réponses seraient publicisées. Enfin, en décembre 2002, lors de la commémoration des victimes du 6 décembre, une conférence de presse a eu lieu où nous sommes intervenues pour rendre public que l'appui des députéEs à notre action était très faible. Cette demande d'un engagement gouvernemental a été réitérée pendant la dernière campagne électorale. Les représentantEs du Parti Québécois se sont un peu plus engagés à ce moment, mais le scrutin les a délogés. Qu'advient-il de cette revendication au sein du nouveau gouvernement ? Les CALACS et la permanence du Regroupement ont été parmi les groupes les plus actifs pour organiser ces activités dénonçant la violence envers les femmes. Il faudra réévaluer si les CALACS souhaitent y investir encore des énergies.

### **OBJECTIF 3 : POURSUIVRE NOS REPRÉSENTATIONS ET PRESSIONS POUR QUE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS RESPECTE L'AUTONOMIE DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE ET LUI ASSURE UN FINANCEMENT ADÉQUAT**

#### **3.1 DANS LE DOSSIER SACA, OUTILLER LES CENTRES POUR PRENDRE DES DÉCISIONS ÉCLAIRÉES SUR LE TRANSFERT DES CALACS, LE TRANSFERT DU RQCALAC ET LE MAINTIEN DES ACQUIS DE FINANCEMENT**

Nous avons principalement travaillé la question des transferts et celle des balises de financement. Nous avons également participé à la mobilisation du 23 octobre à Québec.

Les transferts : dix CALACS et le Regroupement étaient visés par les transferts du soutien à l'action communautaire autonome (SACA) vers le MSSS. Après avoir étudié la proposition de transfert transmise par le SACA, il s'est avéré, hormis quelques inexactitudes, que cette proposition convenait à l'ensemble des groupes visés. La réponse visant à entériner la proposition a donc été transmise au SACA en novembre dernier.

Les balises de financement : à l'automne 2002, le Comité aviseur nous transmettait un projet de balises nationales de financement pour l'ensemble des groupes d'action communautaire autonome. Après consultation des CALACS et à la lumière des informations administratives qu'ils ont transmises à la permanence du Regroupement, nous avons pu élaborer nos propres balises de financement et en informer le Groupe des 13. Comme c'est le Groupe des 13 qui assure la représentation du secteur Femmes au Comité aviseur, nous y avons retravaillé une position commune sur la question des balises avant que notre représentante soit investie du mandat de présenter le tout au Comité aviseur.

#### **3.2 ARRIMER LES INTERVENTIONS SACA AVEC LE TRAVAIL RÉALISÉ PAR LA TRPOCB SUR LES ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES MSSS DÉCOULANT DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE**

Par les années passées, le Regroupement a été très activement impliqué à la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB). Cette année, pour des questions de priorisation, nous avons décidé de nous retirer des comités de travail mais de maintenir notre participation aux rencontres régulières de la Table. Les dossiers prioritaires de la Table ont notamment porté sur la défense des acquis du programme SOC dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*, les Réseaux de services intégrés et l'accroissement du financement des regroupements.

Dans le cadre du programme SOC, il était important de conserver les acquis soit la reconnaissance, le financement et la reddition de compte. Le comité exécutif de la

Table s'est rencontré régulièrement afin que la TRPOCB soit proactive concernant la révision du programme SOC. Le tout devrait se faire d'ici septembre 2003. Les membres de la Table ont travaillé à s'entendre sur les revendications à apporter au gouvernement. Par la suite, le comité a fixé un échéancier de travail avec la coalition des TROC (tables régionales des organismes communautaires) afin de pouvoir s'entendre avec leurs représentants sur des demandes communes à faire au ministère. Nous savons actuellement que la TRPOCB représente 2800 des 3200 organismes représentés par la coalition des TROC, mais qu'il est très difficile parfois de s'entendre sur des revendications et des stratégies communes même si en principe nous représentons les mêmes groupes. Il est donc important d'alimenter les CALACS qui sont membres des TROC sur les positions de la TRPOCB, afin de faciliter la compréhension des enjeux, et vice-versa. Étant donné que par le passé plusieurs consultations ont été faites et que plusieurs revendications concernant le programme SOC ont déjà été discutées et adoptées, le tout pourra se faire très rapidement. Actuellement, la poursuite des discussions avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux sur les Orientations ministérielles dans le cadre de la mise en place de la *Politique sur l'action communautaire* est toujours sur la glace.

La TRPOCB a également été active sur le dossier de la *Politique sur l'action communautaire*. Ce dossier a pris beaucoup de temps dans les réunions de la Table car l'application de la politique entraine en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2003.

Le permanent de la Table siège sur l'exécutif du Comité aviseur de l'action communautaire autonome (CAACA), où il représente les regroupements non représentés par les autres secteurs. Les CALACS et leur Regroupement sont eux, représentés par la déléguée du secteur Femmes, nommée par le Groupe des 13, comme vous avez pu le lire plus haut. Les deux travailleuses du Regroupement responsables de ces dossiers doivent donc s'assurer de posséder toute l'information nécessaire afin de maintenir une cohésion dans le travail à faire et dans les décisions qui sont prises par et pour les membres.

Le permanent de la Table a également fait le tour des regroupements membres afin de mieux les informer sur les réseaux de services intégrés, sur les stratégies des régies régionales d'inclure les organismes communautaires dans leurs plans d'actions et sur l'importance de demeurer vigilants afin de préserver l'autonomie des groupes communautaires. Le comité Pression a reçu cette formation au cours de l'année.

## **OBJECTIF 4 : QUE LES CALACS ET LEUR REGROUPEMENT DÉVELOPPENT UNE PLUS GRANDE OUVERTURE, SOLIDARITÉ ET REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES VIVANT DES DISCRIMINATIONS PARTICULIÈRES**

### **4.1 ASSURER LE SOUTIEN DE PROJETS VISANT CES OBJECTIFS**

Des projets plein la tête...

Une partie des montants alloués aux CALACS dans le cadre de la Marche mondiale des femmes a été destinée à la problématique des femmes davantage discriminées, au Nord du Québec et à la restructuration/développement. Pour travailler sur ces questions, six projets ont été mis en œuvre dans les CALACS et au RQCALACS. Trois centres travaillent sur des projets-pilote: Mouvement contre le viol et l'inceste de Montréal s'intéresse à la question des femmes immigrantes et des femmes réfugiées, L'Aqua-r-Elle de Victoriaville travaille sur la problématique des femmes vivant avec un handicap et le projet de Assaut sexuel secours de Val d'Or porte sur les femmes autochtones de Pikogan. Du support a été apporté aux CALACS pour le démarrage des projets-pilote, notamment au « tout jeune CALACS » de Victoriaville. Au Regroupement les projets portent sur: la question de la restructuration et du développement au sein du RQCALACS, les femmes davantage discriminées et le développement du Nord du Québec.

Une grande partie de la tâche du comité Pression a donc été d'intégrer ces trois projets et de les « inscrire » dans l'ensemble des activités et dossiers du Regroupement. C'était une tâche assez considérable. Il a fallu d'abord finaliser la formulation des trois projets et procéder à la sélection et à l'embauche de trois travailleuses responsables de leur mise en œuvre. Ce travail a été assumé au cours du printemps et de l'été par le sous-comité Négo et des travailleuses de la permanence. Le comité Pression a ensuite assumé pour les premiers mois (automne), l'encadrement du projet Restructuration/développement, le temps que ce dernier « trouve sa niche » dans l'ensemble de l'organisation du travail au Regroupement et qu'il constitue son propre comité de travail<sup>32</sup>. Le projet Femmes davantage discriminées a pour sa part été rattaché aussi à un comité distinct<sup>33</sup>.

### **4.2 CONSTRUIRE UN RÉSEAUTAGE ENTRE DES PERSONNES-RESSOURCES DE CHACUNE DES TROIS RÉGIONS DU NORD DU QUÉBEC AFIN D'EXPLORER AVEC ELLES DES SOLUTIONS APPLICABLES DANS LEUR MILIEU POUR LUTTER CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES**

Le comité Pression a gardé dans son mandat l'encadrement du Projet Nord du Québec, puisqu'il concerne le développement. Son rôle a été d'alimenter la réflexion en regard des orientations à donner au projet et aux démarches réalisées dans les

<sup>32</sup> Pour plus d'information sur ses réalisations voir partie du rapport qui concerne ce projet.

<sup>33</sup> Pour plus d'information sur ses réalisations voir partie du rapport qui concerne ce projet.

communautés Inuites et Cries, et à apporter du support à la travailleuse rattachée à ce dossier.

Un suivi a été maintenu avec le MSSS (Programme SOC) pour prendre contact avec la nouvelle agente rattachée au dossier des CALACS (Christiane Tessier) afin d'assurer une certaine continuité avec le travail de la fonctionnaire précédente. Le sous-comité Négo l'a rencontrée en janvier pour un bilan mi-étape de l'ensemble des projets, autant ceux des trois CALACS que ceux du Regroupement. Des contacts réguliers ont eu lieu dans les derniers mois de l'année financière concernant l'évolution du projet du Nord du Québec, compte tenu de la courte durée de la subvention (un an). Les discussions ont porté sur la transition des budgets du MSSS aux régies régionales du Nord du Québec et au Conseil Cri de la santé et des services sociaux, et de l'assurance que ces montants servent spécifiquement à l'aide, à la prévention et à la lutte contre les agressions sexuelles commises à l'endroit des femmes et des adolescentes. Ces discussions avaient aussi pour but d'assurer une continuité entre, d'une part, les liens développés tout au long du projet avec des femmes et des organismes des communautés Inuites et Cries et des démarches réalisées par ceux-ci, et, d'autre part, le suivi et l'appui que les instances régionales prévoient donner à ce travail.

Pour l'année qui vient, le comité Pression entend poursuivre son travail de collaboration avec les groupes et ressources des communautés Inuites et Cries, en vue d'obtenir une consolidation financière de la région du Nord du Québec. Nous espérons pouvoir compter sur le soutien financier du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de prévention du crime, développé par le centre national de prévention, dans la réalisation de ces démarches.

**Le rapport d'activités de ce projet vous sera transmis ultérieurement.**

#### **4.3 PROJET FEMMES DAVANTAGE DISCRIMINÉES**

Le projet a débuté le premier août 2002 avec l'embauche d'une travailleuse responsable du projet et prendra fin le 31 juillet 2004.

Rappelons que le **but** du projet est de comprendre, lutter et agir contre toutes formes d'exclusion des femmes davantage discriminées - FDD - dans la structure organisationnelle du RQCALACS aux moyens d'une analyse de la situation réalisée à l'aide de méthodes de collecte d'information variées en provenance de sources différentes et d'un soutien accru durant tout le processus aux instances du RQCALACS (25 centres membres, collective, comités, équipe de travail du Regroupement), le tout aboutissant à un plan d'action stratégique.

##### **Le contexte**

Ce projet fait partie d'une **démarche provinciale** mise en place par le RQCALACS visant à lutter contre toutes formes de racisme, de discrimination et d'exclusion à l'égard des FDD et Autochtones, démarche qui comprend quatre autres projets :

- CALACS de Victoriaville : femmes vivant avec une incapacité fonctionnelle physique ;
- CALACS de Val d'Or : femmes autochtones ;
- CALACS MCVI de Montréal : femmes réfugiées et immigrantes ;
- RQCALACS : projet de restructuration / développement.

Compte tenu de sa nature, le projet FDD du Regroupement s'insère dans le processus de développement, c'est pourquoi il fait partie entièrement du projet restructuration / développement. Seule cette façon de faire permettra une intégration **réelle** des FDD dans les différentes instances de l'organisation : membership, participantes aux activités, équipes de travail, lieux de prise de décision (comités, collective) et alliances avec d'autres groupes qui luttent pour la défense des droits des FDD.

Notons que le projet FDD est complémentaire des projets mis sur pied par les trois CALACS mentionnés ci-haut, qui eux ciblent davantage les trois axes de travail des CALACS en matière d'agression sexuelle faite aux femmes : la prévention et la promotion, l'intervention et la défense des droits.

OBJECTIFS	RÉSULTATS ATTENDUS
1. Décrire la problématique de l'inclusion des FDD dans le contexte québécois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Activités de sensibilisation, d'information et de formation sur la gestion de la diversité et la lutte contre l'exclusion</li> </ul>
2. Décrire la problématique de l'inclusion des FDD dans la structure organisationnelle du RQCALACS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plan d'action stratégique visant à lutter contre l'exclusion des FDD dans les CALACS et le RQCALACS</li> </ul>
3. Travailler à informer, sensibiliser et former le RQCALACS et ses instances (25 CALACS membres, collective, comités, équipe de travail du RQCALACS) en ce qui a trait à la lutte contre l'exclusion des FDD dans leurs structures organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Matériel pour l'implantation du projet</li> <li>▶ Plan d'action pour l'implantation du projet</li> <li>▶ Plan d'appréciation de l'implantation</li> <li>▶ Recommandations pour la poursuite du projet</li> <li>▶ Réalisation d'activités de coopération avec d'autres organismes pour la défense des droits des FDD</li> </ul>
4. Élaborer un plan d'action stratégique visant à intégrer les FDD dans les CALACS et le RQCALACS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des activités visant la diffusion des connaissances dans le milieu et au sein du RQCALACS</li> </ul>
5. Orienter le RQCALACS de façon à défendre les droits des FDD dans tous les dossiers	
6. Collaborer au sein du RQCALACS à toute activité concernant les FDD	
7. Collaborer au sein du RQCALACS à la gestion de différents impliquant des questions reliées aux FDD	

8. Soutenir les CALACS porteurs de projets sur le FDD selon leurs attentes et demandes 9. Assurer le lien entre les CALACS porteurs de projets concernant les FDD 10. Créer et/ou renforcer des alliances avec d'autres organismes afin de défendre les droits des FDD 11. Faciliter la diffusion des connaissances dans le milieu et au sein du RQCALACS	
--	--

## Les étapes

Le projet FDD comprend deux étapes :

1. Étape de **démarrage et d'orientation** : août 2002 – juin 2003
  - collecter et analyser l'information : CALACS, RQCALACS, regroupements provinciaux, organismes qui travaillent avec les FDD et revue de la littérature
  - organiser activités de sensibilisation et d'information avec les membres de la collective du RQCALACS
  - mettre sur pied et travailler avec le comité FDD
  - participer au comité Restructuration / développement
  - participer à des comités à l'extérieur du RQCALACS
  - collaborer avec le RQCALACS à la défense des droits des FDD
  - participer à des activités portant sur des enjeux ou des questions d'actualité concernant les FDD.
  
2. Étape de **préparation du plan d'action stratégie** : juillet 2003 – juillet 2004
  - élaborer et offrir des formations sur la gestion de la diversité et la lutte contre l'exclusion
  - participer à la mise en œuvre des propositions faites par le comité Restructuration / développement pour améliorer le travail de la collective, afin que tous les outils et façons de faire qui seront proposés tiennent compte de la gestion de la diversité
  - préparer le plan d'action stratégique visant à lutter contre l'exclusion des FDD. Les axes majeurs de ce plan sont les mêmes que celui du projet Restructuration / développement (voir rapport de ce comité)
  - poursuivre le travail avec le comité FDD selon le plan d'action établi
  - participer au comité Restructuration / développement selon le plan d'action établi
  - participer à des comités à l'extérieur du RQCALACS
  - collaborer avec le RQCALACS à la défense des droits des FDD
  - coopérer avec d'autres organismes à la défense des droits des FDD

- examiner dans le cadre de la planification stratégique la place des enjeux internationaux concernant les FDD au sein du travail du RQCALACS.
- participer à des activités portant sur des enjeux ou des questions d'actualité concernant les FDD

### **Réalisations de la première étape (août 2002 – juin 2003)**

**Collecter et analyser l'information** : afin de documenter les problématiques liées à l'exclusion des FDD dans les structures organisationnelles des organismes communautaires :

- un questionnaire a été distribué aux 25 CALACS à l'automne 2003 afin de mieux connaître la situation en regard de l'inclusion des FDD ; à ce jour neuf regroupements provinciaux ont été rencontrés ;
- deux groupes de femmes (lesbiennes, immigrantes) ont été rejoints : ces femmes nous ont fait part de leur perception en ce qui a trait à l'exclusion des FDD dans les structures organisationnelles des organismes communautaires. Dans cette même optique, un troisième groupe de femmes de différentes confessions religieuses sera rencontré prochainement ;
- deux organismes travaillant avec des FDD (immigrantes, vivant avec une incapacité) ;
- les CALACS porteurs de projets (MCVI et Victoriaville) ont pour leur part, intégré quatre questions concernant l'exclusion dans leurs entrevues avec les organismes qui travaillent avec ces femmes. L'information recueillie sera traitée dans le cadre du projet du Regroupement et enrichira celles provenant des sources présentées ci-haut ;
- deux tables de concertation et un organisme de première ligne d'accueil de personnes immigrantes et réfugiées seront rencontrés conjointement avec MCVI ;
- des lectures sont en cours autant pour documenter les facteurs qui favorisent l'inclusion des FDD que des outils pour gérer la diversité et faciliter le travail dans un milieu pluriel.

Organiser des activités de sensibilisation et d'information avec les membres de la collective du RQCALACS

Quatre activités ont été réalisées dont le contenu est :

1. Présentation des résultats du questionnaire répondu par les 25 CALACS
2. Présentation des grands axes de la planification stratégique et son lien avec le projet FDD
3. Identification des facilitateurs de la gestion de la diversité : rédaction collective de contes à l'attention d'une petite fille. Cet exercice a été refait dans chaque CALACS. Le recueil final comprenait : 1) les contes ; 2) un glossaire de facilitateurs tels que définis par les participantes aux activités ; 3) un glossaire puisé de la revue de la littérature permettant de mieux comprendre les causes du racisme, de la discrimination et de l'exclusion exercée à l'égard des FDD ;

4. Échange sur le même contenu que l'activité antérieure, cette fois-ci réalisée par tous les membres du comité FDD et utilisant d'autres stratégies.

### **Mettre sur pied et travailler avec le comité FDD**

Ce comité est composé, outre la travailleuse responsable du projet FDD de : deux responsables des projets dans les CALACS (Victoriaville et Montréal), une travailleuse du CALACS montréalais porteur du projet et d'une travailleuse de l'équipe du RQCALACS. Notons que la responsable du projet avec les femmes autochtones du CALACS de Val d'Or a intégré le comité au mois d'avril.

Le comité s'est réuni quatre fois. Durant cette première année beaucoup de temps a été consacré à la prise de connaissance de chacun des projets, au départage de la portée de chacun, à éviter des chevauchements et les redondances ainsi qu'à identifier les lieux d'enquête pour chacun des projets.

Une des préoccupations du comité est de mener une réflexion et une prise de conscience collectives de façon à ce que le RQCALACS et l'ensemble des CALACS **s'engagent davantage et collectivement** dans la lutte pour l'inclusion et la défense des droits des FDD.

### **Participer au comité Restructuration / développement**

Dans le cadre du projet restructuration / développement, le projet FDD a participé à l'élaboration de propositions pour améliorer le travail de la collective. Parmi celles-ci, 12 concernaient les FDD et leur contenu portait sur :

- l'inclusion des FDD dans la base d'unité ;
- la mise de l'avant de la discrimination positive comme moyen d'augmenter la présence des FDD dans toutes les instances du RQCALACS, via leur augmentation dans les CALACS ;
- le choix, par chacun des CALACS membres du RQCALACS, de stratégies visant l'inclusion des FDD en regard de la réalité régionale.

### **Participer à des comités à l'extérieur du RQCALACS en vue de créer des alliances avec d'autres organisations pour défendre les droits des FDD**

- **Comité « Communautés culturelles » de la FFQ** : ce comité travaille sur deux plans et ce, dans le cadre de deux sous-comités : 1) une enquête portant sur la situation financière des centres des femmes monoethniques (revendication de la Marche mondiale) ; 2) la diversité.

Ce dernier sous-comité, dans lequel participe aussi la responsable du projet FDD du RQCALACS, s'est réuni deux fois et le comité quatre fois. Notons que cette année la FFQ a connu une faible stabilité de ses ressources humaines ce qui a influencé l'avancement des travaux des comités.

Le comité « Communautés culturelles » a travaillé sur l'analyse de la situation des femmes de « communautés culturelles » à l'intérieur de la FFQ en vue du congrès d'orientation. Le sous-comité diversité, pour sa part, a fait des recommandations pour que le colloque de la FFQ porte sur la diversité, le racisme, la discrimination et l'exclusion à l'intérieur du mouvement des femmes. Fruit de ce travail, le colloque du 30 et 31 mai porte comme titre « S'ouvrir à la diversité du mouvement des femmes » ; une des quatre présentations en plénière porte sur le racisme alors que l'ensemble des 12 ateliers portent sur la diversité.

- **Comité Femmes lesbiennes et diversité** : de création toute récente en collaboration avec le Réseau des lesbiennes du Québec, ce comité s'est mis sur pied suite à une rencontre de la responsable du projet FDD du RQCALACS avec une trentaine de femmes lesbiennes. Si l'objectif premier du RQCALACS était de parler de la faible présence des lesbiennes dans les CALACS, notamment en région, rapidement quatre préoccupations ont émergé de façon unanime : 1) la faible prise en compte des préoccupations des lesbiennes par le mouvement des femmes ; 2) l'absence d'activités avec les femmes lesbiennes dans les centres de femmes, elles se réduisent souvent à un atelier mensuel en soirée ; 3) l'absence de ressources spécifiques pour lesbiennes ; et 4) la diversité au sein des groupes de lesbiennes. Suite à la présentation de l'atelier « Discrimination envers les lesbiennes, portrait actuel » qui sera présenté le 30 mai dans le cadre du colloque de la FFQ, le comité se réunira pour réaliser son plan d'action.
- **Comité Femmes, violence et agressions sexuelles de la Corporation d'organismes des personnes handicapées du Québec (COPHAN)** : suite à notre récente rencontre avec cette Corporation la question de la violence et des agressions sexuelles envers les femmes vivant avec une incapacité a retenu leur attention, autant par le silence les entourant que par leur ampleur. Des femmes du conseil d'administration examineront la faisabilité de créer un comité portant sur ces questions.

### **Collaborer avec le RQCALACS à la défense des droits des FDD**

A plusieurs reprises les droits des FDD ont été défendus au nom du RQCALACS par la travailleuse du projet FDD : *Politique de santé publique* du MSSS, *Plan d'action* du Conseil du Statut de la femme et la Plate-forme politique du Groupe des 13 (regroupements provinciaux de groupes des femmes)

Participer à des activités portant sur des enjeux ou des questions d'actualité concernant les FDD

- Rencontre du projet des trois Tables de Montréal sur la violence faite aux femmes pour souligner le lancement du document portant sur la violence faite aux femmes ;
- Prévention de la violence : les programmes doivent-ils être spécifiques selon le genre ?, colloque organisé par le CRIVIFF ;
- Débat sur la parité organisé par la Table des groupes de femmes de Montréal ;

- Femmes immigrantes et l'emploi, colloque organisé par la Table des groupes de femmes de Montréal ;
- L'analyse de genre, formation offerte par Relais femmes ;
- Lois sur l'immigration, formation offerte par la Table de concertation au service des personnes immigrantes et des réfugiés, organisée par le MCVI dans le cadre du projet « Femmes immigrantes et réfugiées » ;
- Activités dans le cadre de la semaine contre le racisme et la discrimination organisées par la Ligue des droits et libertés et le CRIEC.

### Faits saillants de la première étape

- ◆ **Coordination- liaison- soutien entre les projets portant sur les FDD** : élément clé de la réussite des projets, nous avons travaillé à la mise en place de la structure nécessaire afin d'éviter les dédoublements, de favoriser la complémentarité, maximiser nos ressources ainsi que les moments de rencontre avec les différentes instances.

Le RQCALACS, via le projet FDD a apporté son soutien aux CALACS, notamment en ce qui a trait à la méthodologie. Dans l'état d'avancement du projet, notons le retard pris dans ce volet à l'automne compte tenu que les trois projets ont débuté à des moments différents (les travailleuses des CALACS ont été embauchées en octobre et celle du projet restructuration / développement en septembre).

- ◆ **État de la situation dans les régions** : un premier questionnaire adressé aux 25 CALACS membres du Regroupement a mis en lumière à quel point les réalités régionales doivent être tenues en compte dans le cadre du projet FDD.

Par exemple, les projections faites par le MRCl en termes d'accueil des personnes immigrantes dans les régions est un fait méconnu du milieu. En effet, même dans les lieux de concertation le sort des personnes immigrantes ne semble pas être une priorité alors que durant l'année 2003, environ 10 000 personnes soit 25 % du nombre total de personnes immigrantes attendues au Québec seront dirigées vers les régions.

De ce fait, il semble difficile pour les CALACS de faire la promotion de leurs activités auprès des FDD, malgré que des efforts sont consacrés pour établir des liens avec les organismes voués à l'accueil des immigrants.

- ◆ **Le silence et l'oubli persistent autour des difficultés vécues par les FDD** : en termes de racisme, de discrimination et d'inégalité. La lecture de plusieurs documents nous permet de constater que si des avancées existent dans la lutte pour l'égalité des femmes, ces avancées touchent davantage « les femmes de la majorité ». Peu d'accent est mis sur l'écart entre les droits acquis par celles-ci et les FDD.

Ce constat a permis au RQCALACS de travailler à défendre les droits des FDD et de veiller à ce que leurs préoccupations traversent tous les dossiers portés par le RQCALACS.

- ◆ **Les Forces** : la vision globale et intégrée dans laquelle le projet se développe. Nous travaillons pour que ce projet s'enracine au cœur du RQCALACS et ce, malgré les enjeux que cette optique d'intégration des FDD soulève dans tous les milieux. La coopération des instances (collective, comités, travailleuses du regroupement et des CALACS) constitue un atout majeur.
- ◆ **Les défis à relever** : deux grands défis : 1) la place réelle des FDD dans le RQCALACS et dans les 25 CALACS ; 2) la diversité régionale.

Jusqu'à très récemment la **place réservée** aux FDD était à titre de « clientes », « bénéficiaires », « participantes aux activités », auxquelles nous devons adapter nos interventions. **Cette place n'est pas celle que les FDD réclament**, nous l'avons entendu dans le cadre de nos rencontres. Cette place n'est pas celle que les regroupements des groupes des femmes que nous avons rencontrés souhaitent pour les FDD, la littérature appuyant tous ces dires. La place des FDD est égale à celle que nous souhaitons pour nous mêmes, égale autant comme membres des équipes de travail, comme partie prenante des lieux de décisions où leur voix, leurs façons de faire, de penser et d'être puissent influencer celles de la majorité et permettre de travailler vraiment dans la diversité.

**La diversité des 17 régions du Québec** et des 25 CALACS membres du Regroupement demandera un effort d'adaptation du projet non négligeable en termes de temps et d'énergie, notamment lorsque le consensus est la modalité de prise de décision mise de l'avant au sein du RQCALACS.

Parce que le RQCALACS est un « moyen » que se sont donnés ses membres pour comprendre, lutter et agir collectivement, il va de soi que **le projet FDD ne peut se développer que dans la mesure où son but et ses objectifs sont portés collectivement et endossés par chacun des CALACS à la lumière des réalités régionales**. Nonobstant, ce défi constitue d'ores et déjà une source de stimulation parce que la gestion de la diversité constitue le cœur même de ce projet.

## **OBJECTIF 5 : DÉVELOPPER NOS PROPRES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES, ÉTABLIR UNE PRIORISATION (PLAN QUINQUENNAL)**

### **5.1 PROPOSER UNE MÉTHODE ET UN CALENDRIER DE RÉALISATION D'UNE DÉMARCHE DE RÉFLEXION-PLANIFICATION.**

Ce travail devrait, à moyen terme, permettre de :

- Systématiser le bilan des réalisations des CALACS et du RQCALCS
- Identifier les questions « litigieuses »
- Tracer nos orientations pour les prochains cinq ans
- Planifier / prioriser les objectifs

Dans le cadre de la restructuration du Regroupement et de ses instances, des propositions sur une démarche de priorisation sur 5 ans vont être incluses à même l'échéancier de travail du comité développement pour la prochaine année. Le rapport d'activités en lien avec cet objectif vous sera remis ultérieurement.

## **OBJECTIF 6 : MAINTENIR NOS COLLABORATIONS AVEC LES GROUPES QUÉBÉCOIS ET CANADIENS IMPLIQUÉS DANS LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE, ET EN FAVEUR DU RESPECT DES DROITS DES FEMMES**

### **6.1 PARTENARIATS PONCTUELS**

#### **6.1.1 Association canadienne des centres contre les agressions à caractère sexuel (ACCCACS)**

Nous avons assisté à trois rencontres de l'ACCCACS (10 jours) cette année, autour de différents enjeux liés à la lutte contre la violence sexuelle. Au fil des années, la collaboration s'avère de plus en plus facile et pertinente, mais des obstacles financiers vont bientôt compliquer sérieusement la poursuite de ces rencontres.

#### **6.1.2 Plaidoyer Victimes**

*Collaboration sur IVAC*

#### **6.1.3 Maisons d'hébergement**

*Particulièrement au comité tripartite*

#### **6.1.4 Femmes autochtones**

*Particulièrement au comité tripartite*

#### **6.1.5 La FFQ**

Cette année, la FFQ mettait en place une large tournée de consultation auprès de ses membres et ce, en prévision de son congrès d'orientation en novembre 2003 *L'Essentielle...pour enraciner l'avenir*. La consultation visait à consulter ses membres sur des questions en lien avec :

- Son évolution au sein du mouvement des femmes
- Sa mission et ses objectifs
- Les principes qui guident ou devraient guider ses actions
- Sa plate-forme politique
- Ses revendications et stratégies d'action
- Ses structures participatives

Le Regroupement (les CALACS et la permanence), comme membre, ont participé à cette consultation en mettant en lumière quelques grands éléments importants à ramener à la FFQ. Ces éléments tournaient autour de trois grands axes : le rôle de la

FFQ, sa représentativité et son membership. Une tournée régionale destinée aux groupes nationaux nous a permis d'aller présenter notre réflexion directement à la FFQ.

L'année qui vient nous demandera de nous positionner face aux propositions de la FFQ, lesquelles seront élaborées des suites de la GRANDE tournée de consultation auprès de ses membres. Notre participation au congrès sera aussi essentielle pour faire entendre notre voix.

#### **6.1.6 Table des fédérations d'organismes en éducation populaire et autonome**

Nous suivons les travaux sur l'avenir de la Table des fédérations. Nous y prendrons part plus activement lorsque viendra le temps d'analyser les propositions sur l'avenir de la Table. Nous ferons alors suivre notre position aux représentants de la Table.

#### **6.1.7 Groupe des 13**

Les groupes membres du Groupe des 13 se sont concertés à plusieurs reprises afin d'articuler des positions et des stratégies communes sur plusieurs dossiers politiques. Ce fut le cas entre autres :

- avant les consultations du MSSS sur les *Orientations ministérielles en matière de santé et bien être des femmes* ;
- avant le forum du Secrétariat à la condition féminine sur l'avenir des Québécoises ;
- avant le déclenchement des élections et pendant la campagne électorale afin d'élaborer des actions et une plate-forme politique commune ;
- avant de rencontrer les candidatEs du Parti Québécois dans le cadre de la campagne électorale provinciale 2003 ;
- lorsque le Comité aviseur du SACA a procédé à une consultation sur les balises nationales de financement.

Ces dossiers d'actualité ont amplement occupé l'agenda du Groupe des 13 de sorte que nous avons très peu partagé sur nos autres dossiers. Ces dossiers ont quand même mobilisé beaucoup de notre temps, particulièrement tout ce qui a entouré la question électorale. En effet, dès l'automne, voyant venir les prochaines élections, des discussions ont eu lieu, au sein d'un comité ad hoc mis sur pied pour planifier la contribution des groupes de femmes. Ce comité a envisagé organiser une version féministe du Débat des chefs. Des recherches et contacts ont été faits pour évaluer la faisabilité, jusqu'à ce que différents problèmes logistiques et autres amènent à se re-aligner sur la réalisation d'une *Plate-forme politique pour l'égalité des femmes* rassemblant les principales demandes des groupes de femmes.

Cette étape fut suivie de demandes de rencontres avec les aspirants candidats au poste de Premier ministre. Seul le Parti Québécois finalement acceptera de déléguer quelques représentantEs pour rencontrer les représentantes du Groupe des 13, auquel se sont jointes des femmes d'organisations non-membres. Encore une fois beaucoup

d'énergie investie pour des résultats plus que mitigés. Cette rencontre, comme le lancement officiel de la Plate-forme politique ont donné lieu à des conférences de presse auxquelles nous avons pris une part active.

## **6.2 Collaboration via la recherche**

### **6.2.1 RÉSOVI**

Cette année, le Regroupement a été peu actif dans le cadre de son implication sur le comité Formation et diffusion du consortium RÉSOVI (Réponses sociales à la violence faite aux femmes). Des bouleversements internes et une restructuration du consortium ont ralenti substantiellement le travail du comité et de tous les autres comités existants au sein de cette structure.

Deux offres d'aide financière destinées aux milieux de pratique ont été élaborées, une première pour la réalisation de petits projets de recherche, une seconde pour le développement d'outils d'intervention. Une rencontre du comité a alors eu lieu. Cette rencontre visait à établir les critères de sélection des projets et attribuer les montants aux projets choisis.

Dans la dernière année, notre implication sur RÉSOVI visait aussi à mieux ancrer la problématique des agressions à caractère sexuel dans ce milieu de recherche.

### **6.2.2 Recherche revictimisation- blessures secondaires**

Notre mandat consistait à rester sur le comité aviseur jusqu'à la fin de la cueillette d'informations. Le Regroupement n'a pas du tout été interpellé sur ce dossier durant la dernière année.

### **6.3.3 Réflexion sur la recherche**

Cette année, nous souhaitons terminer les recherches en cours, entamer une réflexion sur les conditions préalables à notre investissement dans des recherches et/ou explorer la pertinence d'en initier. Pour ce faire, nous comptons rassembler de la documentation et les expériences de d'autres groupes sur les enjeux de recherche d'un point de vue féministe. Faute de temps, nous n'avons pu amorcer une réflexion adéquate sur le sujet. Cependant, quelques lectures ont été faites afin de mieux cerner, par exemple, les enjeux éthiques de la recherche féministe, afin de documenter la recherche-action participative comme outil de changement social. Dans la prochaine année, il nous faudra évaluer la priorité que nous souhaitons accorder à court et moyen terme à ce dossier.